



Spécifications détaillées du mode « application à application »

Standard d'interopérabilité entre organismes de la sphère sociale

Réf. : Standard Interops-A1.0_SpécificationsDétaillées
Version 1.0 du 07/10/2008

1
2
3

Référence : Version : Date de dernière mise à jour :	Standard Interops-A1.0_SpécificationsDétaillées 1.0 07/10/2008
Niveau de confidentialité :	PUBLIC

4

Table des mises à jour du document

5
6

N° de version	Date	Auteur	Objet de la mise à jour
1.0	07/10/08	Groupe de travail Interops	Version officielle

7

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
1. INTRODUCTION	6
1.1 Objet du document	6
1.2 Relation avec d'autres documents.....	6
1.3 Organisation et structure du document	6
1.4 Références	7
1.4.1 Documents internes.....	7
1.4.2 Documents externes.....	7
1.5 Conventions	8
2. PRINCIPES GÉNÉRAUX	9
2.1 Modélisation des échanges.....	9
2.2 Vecteur d'identification	10
3. FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL	11
3.1 Architecture générale	11
3.1.1 Découpage fonctionnel modulaire	11
3.1.2 Éléments génériques et spécifiques	11
3.1.3 Boîtes à outils.....	12
3.1.4 Schéma d'architecture.....	12
3.1.5 Description des éléments d'architecture	13
3.2 Sécurité des échanges.....	16
3.2.1 Filtrage TCP/IP	17
3.2.2 Utilisation des bi-clés / certificats	17
3.2.3 Protection du vecteur d'identification.....	17
3.2.4 Authentification et confidentialité des échanges.....	18
3.2.5 Protection contre le rejeu	18
3.3 Web service sécurisé et SOAP	19
3.4 Structures applicatives Web Service	19
3.5 Éléments techniques représentant les accords	20
3.6 Administration	20
3.7 Interconnexion réseau, adressage et présentation de service	20
3.7.1 Interconnexion réseau.....	21
3.7.2 Dénomination de service.....	22
3.8 Traces.....	23

44	3.8.1	Traces d'audit.....	24
45	3.8.2	Traces techniques	24
46	3.9	Gestion des erreurs	25
47	3.9.1	Utilisation de soap Fault	25
48	3.9.2	Normes de référencement des erreurs	26
49	3.9.3	Filtrage des erreurs.....	27
50	3.9.4	Lien avec les traces.....	28
51	3.10	Synchronisation temporelle.....	28
52	4.	LOTS A DEVELOPPER.....	29
53	4.1	Lot 1 : Administration des accords.....	29
54	4.2	Lot 2 : Vecteur et proxy organisme client.....	29
55	4.3	Lot 3 : Vecteur et reverse proxy organisme fournisseur	29
56	4.4	Lot 4 : Traces	29
57	5.	LOT 1 : OUTILS D'ADMINISTRATION DES ACCORDS.....	31
58	5.1	Outil de création des accords	31
59	5.1.1	Rôle de l'outil.....	31
60	5.1.2	Cinématique générique	31
61	5.1.3	Interface d'entrée	31
62	5.1.4	Interface de sortie	32
63	5.2	Outil de mise en œuvre des accords.....	32
64	5.2.1	Rôle de l'outil.....	32
65	5.2.2	Interface d'entrée	32
66	5.2.3	Interface de sortie	33
67	6.	LOT 2 : VECTEUR ET PROXY ORGANISME CLIENT	34
68	6.1	Intégration du VI par l'application cliente.....	34
69	6.1.1	Description du scénario.....	34
70	6.1.2	Composants utilisés.....	34
71	6.1.3	Diagramme de séquence nominal	34
72	6.2	Intégration du VI par le proxy.....	36
73	6.2.1	Description du scénario.....	36
74	6.2.2	Composants utilisés.....	36
75	6.2.3	Diagramme de séquence nominal	37
76	7.	LOT 3 : VECTEUR ET REVERSE-PROXY ORGANISME FOURNISSEUR	39
77	7.1	Validation du VI et réponse du service visé	39
78	7.1.1	Composants utilisés.....	39
79	7.1.2	Diagramme de séquence nominal	39
80	8.	LOT 4 : TRACES.....	42

81	8.1	Présentation générale	42
82	8.1.1	Eléments de traçage côté organisme client	42
83	8.1.2	Eléments de traçage côté organisme fournisseur	43
84	8.1.3	Sécurisation des traces	44
85	8.1.4	Processus de consolidation	44
86	8.2	Le module d'enregistrement des traces	44
87	8.3	L'outil de gestion des traces.....	45
88	9.	ANNEXES.....	46
89	9.1	Acronymes	46
90	9.2	Glossaire	46
91			

92

1. INTRODUCTION

93

1.1 Objet du document

94

Ce document présente les spécifications détaillées du Standard d'Interopérabilité des Organismes de la Sphère Sociale [R1] pour le mode « application à application ».

95

96

1.2 Relation avec d'autres documents

97

Ce document dérive et complète le Standard [R1]. Il est aussi prévu de le dériver en autant de documents que d'applications du standard.

98

99

1.3 Organisation et structure du document

100

La structure du présent document est, en sus de la présente introduction, organisé comme suit :

101

- Le chapitre 2 « **Principes généraux** » présente macroscopiquement le mode « application à application » du Standard d'Interopérabilité des Organismes de la Sphère Sociale
- Le chapitre 3 « **Fonctionnement général** » définit le périmètre des spécifications et apporte des éclairages sur les contraintes d'implémentation du standard,
- Le chapitre 4 « **Lots à développer** » présente les blocs fonctionnels à développer
- Le chapitre 5 « **Lot 1 : Outils d'administration des accords** » décrit les spécifications détaillées du lot concernant les accords d'interopérabilité
- Le chapitre 6 « **Lot 2 : Vecteur et proxy organisme client** » décrit les spécifications détaillées du lot côté organisme client concernant la création du vecteur d'identification, sa propagation du et la propagation des requêtes des applications clientes
- Le chapitre 7 « **Lot 3 : Vecteur et reverse-proxy organisme fournisseur** » présente les spécifications détaillées du lot concernant la réception, la manipulation du vecteur d'identification du côté de l'Organisme Fournisseur et traitement des requêtes provenant des organismes clients
- Le chapitre 8 « **Lot 4 : Traces** » représente les spécifications détaillées du lot concernant l'enregistrement et l'analyse des traces.
- Le chapitre 9 « **Annexes** » rassemble les annexes de ce document

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

1.4 Références

122

1.4.1 Documents internes

	Référence	Titre	Auteur	Ver.	Date
[R1]	Standard Interops1.0_SpecificationsFonctionnelles	Spécifications fonctionnelles	Groupe de travail Interops	1.0	07/10/2008
[R2]	Standard Interops1.0_SpecificationsVI	Spécifications du Vecteur d'Identification	Groupe de travail Interops	1.0	07/10/2008
[R3]	dictao_DGME_DIP121_lv01	Utilisation de WSS dans le cadre d'IOPS	Dictao	0.5	02/11/2006
[R4]	Standard Interops1.0_ConventionTechnique	Convention technique	Groupe de travail Interops	1.0	07/10/2008

123

1.4.2 Documents externes

	Titre	Auteur	Date
[SOAP]	Simple Object Access Protocol (SOAP) 1.1	Andrew, Mendelsohn, Noah, Nielsen, HenrikFrystyk, Winer, Dave, eds.	08/03/2000
[WSS]	Web Services Security: SOAP Message Security," OASIS Standard V1.0	Hallam-Baker, Phillip, Kaler, Chris, Monzillo, Ronald, Nadalin, Anthony, eds	Janvier 2004
[XMLDsig]	XML-Signature Syntax and Processing	Eastlake, Donald, Reagle, Joseph, Solo, David, eds.	12/02/2002
[TLS]	RFC 4346 - The Transport Layer Security (TLS) Protocol Version 1.1	T. Dierks, E. Rescorla	Avril 2006
[WSI]	Basic Profile Version 1.1	Keith Ballinger, David Ehnebuske, Christopher Ferris, Martin Gudgin, Canyang Kevin Liu, Mark Nottingham, Prasacd Yendluri	10/04/2006

124

125

1.5 Conventions

126

Sauf indication contraire, toutes les spécifications précisées par ce document sont OBLIGATOIRES (« MUST »).

127

128

129

2. PRINCIPES GENERAUX

130

Le standard d'interopérabilité entre les organismes pour le mode « application à application » repose sur deux principes :

131

132

- L'utilisation des technologies Web Services sécurisés basées sur SOAP et WS-Security

133

134

- La mise en coupure d'un proxy et d'un reverse-proxy pour la sécurisation des flux entre les deux organismes

135

136

137

Cette solution permet de répondre aux exigences émises par les OPS :

138

- Le modèle repose sur la confiance entre les organismes

139

- L'authentification de l'utilisateur ou de l'application n'est pas effectuée de bout en bout mais est réalisée par l'organisme client

140

141

- L'habilitation est attribuée par l'organisme client à ses agents en respectant les règles établies avec l'organisme fournisseur (Convention)

142

143

- L'habilitation est transmise à l'organisme fournisseur de manière sécurisée (par un Vecteur d'identification)

144

145

- Toute création de vecteur d'identification est auditable afin d'en permettre le contrôle « a posteriori »

146

147

2.1 Modélisation des échanges

148

Le standard permet la communication entre une application cliente et un service visé, sur un serveur applicatif, par l'utilisation conjuguée de SOAP [SOAP] et de WS-Security [WSS] pour attacher un VI aux requêtes.

149

150

151

L'application cliente peut envoyer des requêtes à un service externe à l'organisme client pour son compte ou pour le compte d'un utilisateur final.

152

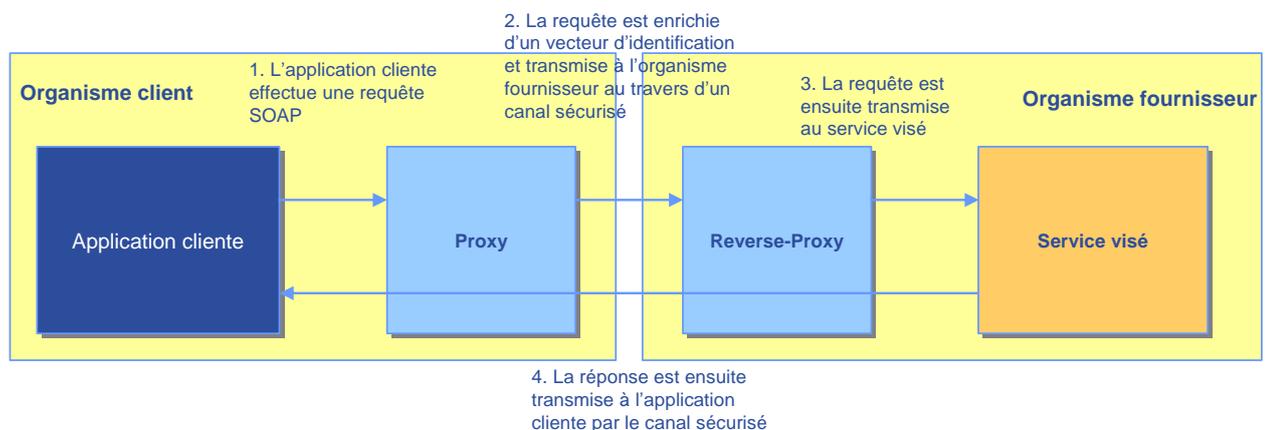
153

En guise d'exemple, l'application peut correspondre à un batch, une application lourde sur le poste d'un agent, ou encore un portail Web.

154

155

La cinématique d'échange est décrite sur le schéma ci-dessous :



156

157

158

1. L'application cliente effectue une requête à destination d'un service offert par un organisme fournisseur avec lequel il existe un accord.

159
160
161
162
163
164
165
166
167

2. Toute requête sortante de l'organisme client possède un entête WS-Security incluant un vecteur d'identification. L'enrichissement de la requête par le VI peut être le fait de l'application cliente ou du proxy. La communication entre le proxy de l'organisme client et le reverse-proxy de l'organisme fournisseur est sécurisée par une authentification mutuelle et un chiffrement des données.
3. La requête est transmise au service visé.
4. Le service visé traite la requête et génère une réponse qui est transmise jusqu'à l'application cliente en traversant le canal sécurisé formé entre le proxy de l'organisme client et le reverse-proxy de l'organisme fournisseur.

168

2.2 Vecteur d'identification

169
170

Les spécifications du vecteur d'identification pour le mode « application à application » sont décrites dans le document [R2].

171

3. FONCTIONNEMENT GENERAL

172

3.1 Architecture générale

173

Une architecture fonctionnelle qui respecte le standard d'interopérabilité comprend plusieurs composants qui sont largement indépendants. L'implémentation des composants doit prendre en compte les besoins et contraintes de l'environnement existant au sein des organismes.

174

175

176

3.1.1 Découpage fonctionnel modulaire

177

Une architecture fonctionnelle respectant le standard se décline autour des points suivants :

178

- L'administration des accords d'interopérabilité
- La manipulation des vecteurs d'identification côté organisme client
- La fonction de proxy côté organisme client
- La manipulation des vecteurs d'identification côté organisme fournisseur
- La fonction de reverse-proxy côté organisme fournisseur
- La gestion des traces

179

180

181

182

183

184

En termes de blocs fonctionnels en vue d'une implémentation du standard, ces éléments sont réorganisés en quatre lots dans les chapitres suivants.

185

186

3.1.2 Eléments génériques et spécifiques

187

Chaque lot à développer comprend une liste de modules fonctionnels. Ces modules sont de deux ordres du point de vue des développements :

188

189

- Les modules dits génériques dont les fonctions et implémentations sont potentiellement applicables par tous les organismes quelle que soit le domaine applicatif ou les services

190

191

192

- Les modules dits spécifiques qui reposent sur les éléments spécifiques des applications ou services en jeu (exemple environnement RNIAM ou environnement Retraite). Ces modules dépendent donc fortement de l'environnement SI de l'organisme fournisseur

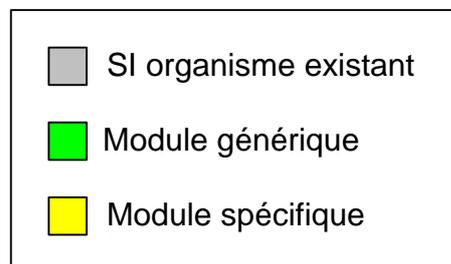
193

194

195

196

Dans la suite de ce document le code couleur suivant est utilisé pour les schémas :



197

198

Figure 1 : Code couleur des schémas

199

Le gris correspond à des éléments existants des systèmes d'information ou à des éléments externes au sujet exposé dans le schéma.

200

201

Le vert clair correspond aux modules génériques.

202

Le jaune correspond aux modules spécifiques.

203

3.1.3 Boîtes à outils

204
205
206
207

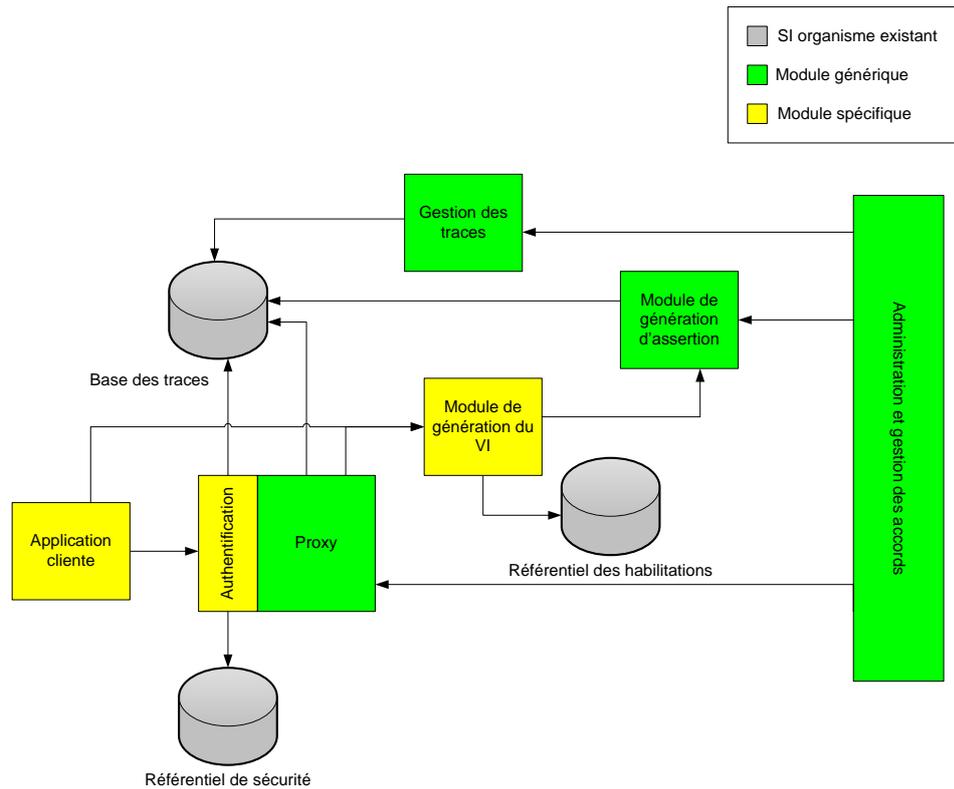
La mise en œuvre des blocs fonctionnels décrits dans les spécifications détaillées doit répondre à une logique de boîte à outils. En particulier, les implémentations proposées par les développeurs du standard devront permettre le plus possible le choix des organismes quant à l'utilisation ou non de ces blocs fonctionnels.

208

3.1.4 Schéma d'architecture

209

L'architecture d'un organisme client est représentée sur la Figure 2.



210
211

Figure 2 : Architecture générale d'un organisme client

212

L'architecture d'un organisme fournisseur est représentée sur la Figure 3.

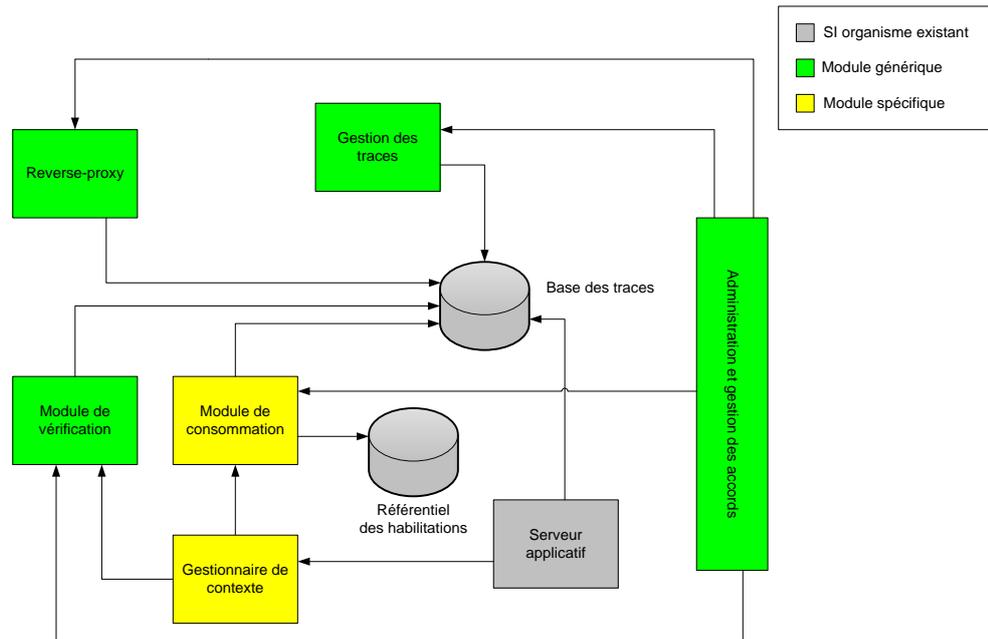


Figure 3 : Architecture générale d'un organisme fournisseur

Une description des éléments d'architecture est faite au paragraphe 3.1.5 [Description des éléments d'architecture](#).

3.1.5 Description des éléments d'architecture

3.1.5.1 Référentiel de sécurité

Le référentiel de sécurité contient les utilisateurs (dont les applications clientes) du système :

- Leurs authentifiants (login et mot de passe par exemple)
- Leurs informations relatives (nom, prénom, etc.)

Il est utilisé par le module d'authentification pour authentifier les différents utilisateurs.

3.1.5.2 Référentiel des habilitations

Le référentiel des habilitations contient les droits des utilisateurs (dont les applications clientes) sur des ressources.

Il est utilisé par le module de génération du vecteur d'identification pour calculer les droits d'accès d'un utilisateur final ou d'une application à une application distante, hébergée par un organisme fournisseur, et déterminer ses PAGM.

Il est utilisé par le module de consommation pour déterminer les droits d'accès d'un utilisateur final ou d'une application cliente à une application locale à partir des PAGM présentés.

3.1.5.3 Module de génération du VI

Le module de génération du vecteur d'identification peut être appelé en fonction des choix d'implémentation fait par les organismes clients par :

- L'application cliente elle-même
- Le proxy

236
237
238

A partir des informations passées, le module de génération du VI peut élaborer les éléments constituant le VI. Il est responsable de la détermination des PAGM de l'utilisateur ou de l'application cliente à partir du référentiel d'habilitation.

239

3.1.5.4 Module de génération d'assertion

240
241
242

Le module de génération d'assertion permet de construire l'assertion conforme aux spécifications du standard et à l'accord passé entre l'organisme client et l'organisme fournisseur.

243

Chaque génération d'assertion est tracée conformément aux accords inter-organismes.

244

3.1.5.5 Module d'authentification

245
246
247
248

Le module d'authentification s'appuie sur le référentiel de sécurité pour authentifier les applications appelantes. Il transmet l'identité de l'utilisateur (application ou utilisateur final)aux modules qui en dépendent, l'identification des utilisateurs étant nécessaire pour la traçabilité et la génération des VI appropriés.

249
250
251

Le module d'authentification est indispensable lorsque le proxy est chargé de la génération du VI, puisque l'identité de l'application appelante doit être connue pour générer le VI. Le module d'authentification devient également nécessaire en fonction de la traçabilité désirée.

252
253

Dans tous les cas, il devra au minimum tracer les authentifications réussies et échouées et les éléments associés :

254
255
256

- Identifiant de l'utilisateur ou de l'application cliente
- Date
- Méthode d'authentification

257

3.1.5.6 Proxy

258
259
260
261

Le proxy permet aux applications clientes, après authentification, de communiquer avec l'application hébergée par l'organisme fournisseur. Il se place ainsi en coupure de la communication entre l'application cliente et l'organisme fournisseur et peut tracer les URL d'accès des applications clientes.

262
263
264
265

Il réalise une authentification mutuelle avec le reverse-proxy de l'organisme fournisseur (cf. paragraphe 3.1.5.11 [Reverse-proxy](#)) de manière à certifier l'origine du flux HTTP et permet une traçabilité des échanges côté organisme client, puisqu'il se situe en coupure de tous les échanges.

266

3.1.5.7 Administration et gestion des accords

267

L'administration doit permettre d'appliquer les accords passés entre les organismes :

268
269
270
271
272
273
274
275

- Configuration des certificats de signature
- Configuration des certificats d'authentification client et serveur
- Configuration du format du VI pour un service donné :
 - o Configuration de la version de l'accord
 - o Configuration des identifiants des organismes
 - o Configuration des PAGM possibles
 - o Configuration de la durée de validité des assertions
 - o Configuration des attributs supplémentaires nécessaires

- 276 • Déclaration des services visés
- 277 • Configuration de la politique de traces
- 278 • Etc.

279 Bien qu'ici toutes les fonctions soient regroupées, pour des raisons techniques, l'interface
280 d'administration pourra être découpée par module à administrer (les traces, le proxy, etc.).

281 Ce module ne permet cependant pas d'attribuer les habilitations aux utilisateurs finaux ou aux
282 applications clientes.

283 3.1.5.8 Gestion des traces

284 Le module de gestion des traces permet d'administrer la politique de trace conformément aux
285 accords inter-organismes et doit permettre de :

- 286 • Appliquer la politique de trace conformément aux accords inter-organismes.
- 287 • Consulter les traces / effectuer des recherches multicritères
- 288 • Archiver les traces
- 289 • Effacer les traces expirées (automatiquement ou manuellement)
- 290 • Consolider des traces suites à une demande
- 291 • Préparer une demande de rapprochement en fournissant une liste d'identifiants de
292 PAGM
- 293 • Etc.

294 3.1.5.9 Module de vérification

295 Le module de vérification permet de vérifier la conformité d'une assertion SAML aux accords :

- 296 • Identifiants utilisés
- 297 • PAGM employés et autres attributs présents
- 298 • Version de l'accord
- 299 • Certificat de signature employé
- 300 • Validité de la signature
- 301 • Etc.

302 3.1.5.10 Module de consommation

303 Le module de consommation permet de traduire un VI transmis par un organisme client en un
304 contexte de sécurité utilisable par le service visé.

305 Par exemple, Il est chargé de

- 306 • Identifier l'application cliente ou l'utilisateur
- 307 • Traduire les PAGM contenus dans l'assertion en un profil applicatif avec les
308 habilitations correspondantes.

309 Le module de consommation doit tracer la traduction des informations contenues dans une
310 assertion SAML dans le contexte de sécurité afin de faire le lien entre le VI et l'identité locale à
311 l'organisme fournisseur.

312 **3.1.5.11 Reverse-proxy**

313 En plus d'une fonction de sécurité évidente de protection du SI, le reverse-proxy authentifie et
314 déchiffre le flux entrant et vérifie les habilitations d'accès d'un organisme client.

315 Puisqu'il se situe en coupure de tous les échanges, il permet une traçabilité des échanges côté
316 organisme fournisseur.

317 **3.1.5.12 Base des traces**

318 La base des traces contient les traces. Elle est alimentée par les différents composants
319 intervenant dans les échanges inter-organismes :

- 320 • Proxy
- 321 • Reverse-proxy
- 322 • Module de génération d'assertion
- 323 • Module de vérification
- 324 • Module de consommation
- 325 • Serveur applicatif

326 Elle est accédée en lecture par le gestionnaire de trace.

327 **3.1.5.13 Serveur applicatif et service visé**

328 Le serveur applicatif héberge le service visé.

329 Il est capable en sus des traces d'audit de tracer les tentatives d'accès d'une identité, c'est-à-
330 dire possédant un contexte de sécurité.

331 **3.1.5.14 Gestionnaire de contexte**

332 Le gestionnaire de contexte permet de :

- 333 • Vérifier les éléments du VI
- 334 • Créer un contexte de sécurité à partir des informations du VI
- 335 • Associer le contexte de sécurité à une identité pour le serveur applicatif

336 **3.2 Sécurité des échanges**

337 L'échange des transactions doit respecter plusieurs besoins de sécurité. Pour respecter
338 certains besoins, des moyens cryptographiques sont utilisés :

- 339 • Le vecteur d'identification est signé numériquement. La signature numérique est
340 basée sur la cryptographie asymétrique, utilisant les bi-clés numériques {clé
341 publique, clé privée}
- 342 • Par ailleurs, les communications entre organismes sont chiffrées et authentifiées par
343 la technique TLS v1.0 ou SSLv3.

344 Les échanges doivent être sécurisés par des moyens classiques tels qu'un filtrage au niveau
345 TCP/IP.

346

3.2.1 Filtrage TCP/IP

347

La vérification d'un certificat (cf. paragraphe 3.2.2 [Utilisation des bi-clés / certificats](#)) est une opération qui peut être lourde en termes de calcul. Les infrastructures ne mettant en œuvre que cette protection pourraient donc être peu résistantes à des attaques de type « déni de services » qui tenteraient des connexions avec des certificats clients invalides.

348

349

350

351

Toutes les communications entre l'organisme client et l'organisme fournisseur sortent de l'organisme client par son ou ses proxys et rentrent par le ou les reverse-proxys de l'organisme fournisseur.

352

353

354

La liste de ces composants avec leur adressage IP et la liste des ports mis en jeu doivent être définies afin d'établir des règles de filtrage. Ces règles pourront être appliquées sur les composants de sécurité périphériques des organismes clients et des organismes fournisseurs, tels que les firewalls.

355

356

357

358

3.2.2 Utilisation des bi-clés / certificats

359

Dans le standard, chaque organisme client devra posséder au moins un certificat d'authentification SSL client et un certificat de signature, et chaque organisme fournisseur un certificat d'authentification SSL serveur.

360

361

362

Les scénarios de distribution des certificats n'entrent pas dans les spécifications du standard.

363

Néanmoins, chaque organisme devra être à même de vérifier la validité du ou des certificats de son partenaire.

364

365

La vérification d'un certificat comprend la validation des points suivants :

366

- La date de validité du certificat est correcte
- Le certificat a été émis par une chaîne de certification de confiance
- Le certificat n'a pas été révoqué
- L'usage du certificat correspond bien à l'emploi qui en est fait

367

368

369

370

Le choix du type de gestion de clés n'entre pas dans les spécifications du standard (il concerne l'organisation interne de chaque organisme vis à vis de la cryptographie). Néanmoins, l'application du standard implique pour les organismes de mettre en œuvre les clés pour la signature des vecteurs d'identification et le chiffrement des échanges, et par conséquent de protéger ces clés.

371

372

373

374

375

L'utilisation de clés RSA d'une taille minimum de 1024 bits est recommandée

376

3.2.3 Protection du vecteur d'identification

377

Comme spécifié dans [R2], le vecteur d'identification sera signé numériquement afin d'assurer :

378

- Un contrôle d'intégrité au moment de la transmission
- Une authentification de l'organisme client
- Une non-répudiation de l'organisme client
- Une valeur probante après archivage

379

380

381

382

Les organismes doivent donc disposer au moins d'un certificat numérique X509 de signature à cette fin.

383

384

3.2.4 Authentification et confidentialité des échanges

385
386

L'authentification mutuelle et la confidentialité des échanges entre les organismes client et fournisseur s'appuient sur les éléments suivants :

387
388
389

- Le protocole TLS ou SSL v3 (avec une méthode de chiffrement AES 128 bits).
- Le proxy de l'organisme client
- Le reverse-proxy de l'organisme fournisseur

390
391

Pour une authentification mutuelle de serveur et de client chaque partenaire doit disposer d'au moins un certificat numérique X509 d'authentification.

392
393

Pour garantir un niveau de sécurité suffisant, les implémentations doivent supporter au minimum (cf. [TLS]) :

394
395
396

- TLS 1.1
- AES 128 bits ou 256 bits
- SHA-1

397

Pour des clés RSA, ceci correspond aux « ciphersuites » suivants :

398
399

- TLS_RSA_WITH_AES_128_CBC_SHA
- TLS_RSA_WITH_AES_256_CBC_SHA

400

3.2.5 Protection contre le rejeu

401
402

Le standard Interops est soumis aux mêmes menaces de rejeu que les standards WSS et SAML.

403

Les risques associés au rejeu sont :

404
405

- Le déni de service
- La connexion frauduleuse

406
407

Il est à noter que seules les applications d'un organisme client sont susceptibles de se connecter à un organisme fournisseur ce qui limite les risques de déni de service.

408
409

Les mêmes mécanismes mis en place actuellement contre les dénis de service pour protéger les applications peuvent être mis en œuvre pour protéger les éléments liés à Interops-A.

410
411
412
413

Concernant la connexion frauduleuse, en premier lieu, il est nécessaire d'empêcher le vol des assertions et des authentifiants. Dans le contexte d'Interops, les connexions entre l'organisme client et l'organisme fournisseur sont sécurisés par une authentification mutuelle sur TLS/SSL permettant une protection en confidentialité et en intégrité.

414
415
416
417
418
419

Pour empêcher le vol d'assertion ou d'authentifiants, en fonction des risques identifiés, les connexions internes de l'organisme client entre l'application et le proxy doivent être sécurisées. Le standard Interops recommande une sécurisation par TLS/SSL avec authentification serveur des connexions internes de l'organisme client afin d'assurer l'authentification des composants et la confidentialité des communications. Cette recommandation adresse le problème des attaques de type « man in the middle » à l'intérieur de l'organisme client.

420

Côté organisme fournisseur, un certain nombre de contrôle du doivent être mis en œuvre :

421
422
423
424
425
426
427

- L'organisme fournisseur doit vérifier que le service visé est bien celui inclus dans le VI pour éviter de rejouer l'application sur une autre application du domaine.
- L'organisme fournisseur doit vérifier la validité temporelle (attributs `NotBefore`, `NotOnOrAfter`) des assertions. Cette validité doit être la plus courte possible pour minimiser la fenêtre de rejeu d'une assertion
- L'organisme fournisseur peut vérifier qu'un VI n'est pas retransmis en se basant sur son identifiant

- 428
- 429
- La signature du VI doit évidemment être vérifiée son intégrité et son authenticité. Ceci prévient de toute modification du VI et être rejoué.

430 Dans le but de faciliter pour le fournisseur la mise en œuvre des contrôles précédents, les
 431 organismes clients doivent s'assurer que les identifiants de VI utilisés sont le plus aléatoires
 432 possibles.

433 3.3 Web service sécurisé et SOAP

434 Le mode « application à application » du standard d'interopérabilité s'appuie sur les
 435 spécifications de WS-Security, utilisé pour sécuriser les Web Services.

436 WS-Security permet entre autres d'inclure des jetons de sécurité formatés en SAML 1.1 ou 2.0
 437 tels que définis dans [R2].

438 Une description plus détaillée de WS-Security est faite dans [R3]. Il comporte également des
 439 exemples d'implémentations à partir d'une solution libre.

440 3.4 Structures applicatives Web Service

441 Un point particulier des applications Web Service doit être pris en compte : le standard doit
 442 pouvoir s'intégrer aux différentes structures applicatives Web Service que les organismes sont
 443 ou seront amenés à mettre en œuvre.

444 Ceci conduit à deux typologies d'échanges :

- 445
- 446
- 447
- 448
- Les structures synchrones et asynchrones,
 - Les structures simples (une application échange avec une autre application) ou complexes (la structure applicative est un graphe où plusieurs applications échangent entre elles).

449 L'impact de ces différentes structures se situe au niveau de la manipulation des vecteurs
 450 d'identification et de la gestion des réponses par les applications elles-mêmes.

451 Le cas d'une structure simple et synchrone est évident. L'Organisme client crée le vecteur
 452 d'identification et le transmet à l'Organisme fournisseur ; l'Organisme fournisseur vérifie le
 453 vecteur d'identification et renvoie la réponse adéquate. La réalisation du standard repose donc
 454 dans la mise en place d'un côté des fonctions de l'Organisme client et de l'autre côté des
 455 fonctions de l'Organisme fournisseur.

456 Le cas des structures complexes ou asynchrones ne sont pas aujourd'hui pris en charge par le
 457 standard INTEROPS-A.

458 De même, les problématiques liées à la transitivité - c'est-à-dire quand un organisme A qui a
 459 accès à l'application X d'un organisme B qui accède elle-même à l'application Y d'un organisme
 460 C – ne seront pas supportés dans un premier temps du fait de l'absence de cas d'usage
 461 envisagés.

462 Dans le cadre de structure applicative Web Service avec résultat par demande, le standard est
 463 réalisé de la même manière que pour le cas des structures synchrones simples. Ce cas peut
 464 être réalisé par exemple en 3 Web Services pour :

- 465
- 466
- 467
- l'envoi d'une requête
 - l'interrogation de la liste des réponses
 - la récupération d'une réponse

468 Les deux derniers cas sont représentés ensemble dans le schéma, car ils ont les mêmes
 469 caractéristiques d'interfaçage avec les systèmes back-end.

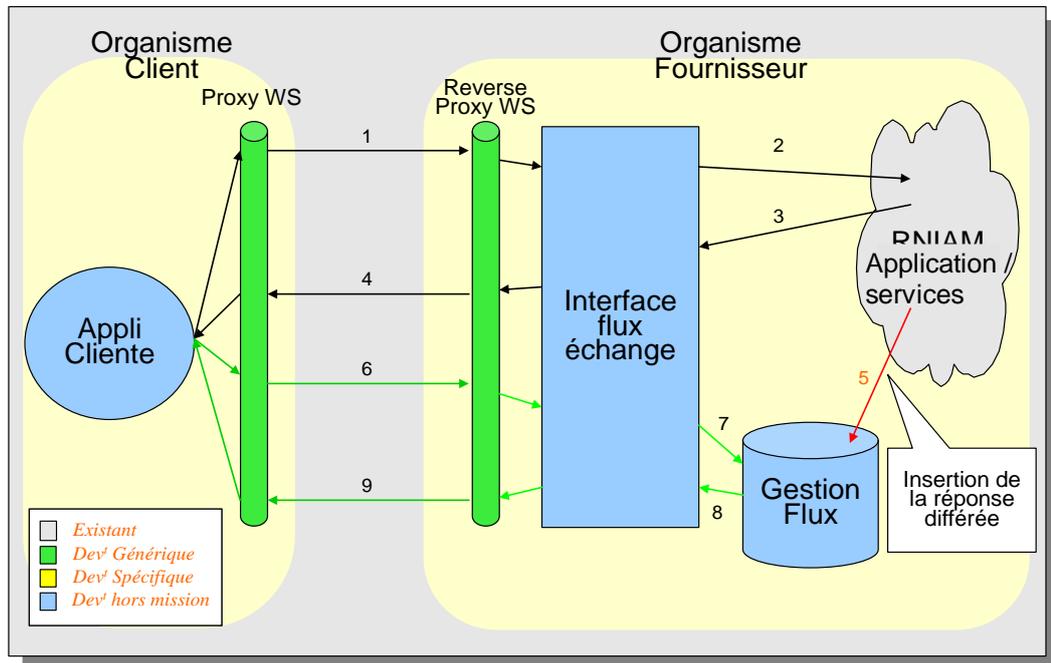


Figure 4 : Echange web service type messagerie

470
471

472

3.5 Éléments techniques représentant les accords

473
474
475
476

La mise en place d'échanges de données entre deux organismes fait l'objet d'un accord (au travers de la convention telle que définie dans le standard). Cet accord inclut une partie descriptive dans laquelle sont indiqués les paramètres techniques précis de l'accord d'échanges de données.

477
478

Le standard définit par ailleurs un schéma XML pour l'échange des éléments techniques de l'accord.

479
480

La liste des paramètres techniques de l'accord et la description du schéma XML sont disponibles dans le document « Convention technique » ([R4]).

481

3.6 Administration

482
483

Ce document ne spécifie pas l'administration des éléments qui ne sont pas liés à l'accord d'interopérabilité tels que les serveurs applicatifs, les habilitations, etc.

484
485

L'outil d'administration des accords est décrit dans le chapitre [Lot 1 : Outils d'administration des accords](#).

486

3.7 Interconnexion réseau, adressage et présentation de service

487
488

L'accès à un service de l'organisme fournisseur à travers un portail sortant de l'organisme client nécessite de distinguer proprement ces deux points d'accès.

489

3.7.1 Interconnexion réseau

490

491

492

493

L'interconnexion des réseaux ne rentre pas dans le cadre du standard, en dehors d'une contrainte évidente : les services fournisseurs doivent être visibles par les portails/proxys des organismes clients. En d'autres termes, les proxys clients doivent disposer d'une adresse IP au moins visible par le système reverse-proxy du fournisseur et vice-versa.

494

495

Ceci ne signifie en aucune façon que les plans d'adressage plus large entre les organismes doivent être mis en commun.

496

497

En prenant en compte le modèle proxy - reverse-proxy défini par le standard, l'adressage d'un service d'un organisme fournisseur par un client se fait en trois grandes zones :

498

499

- Adressage du service par le client selon le plan d'adressage interne à l'organisme client,
- Adressage du service après, si nécessaire, translation d'adresse par l'organisme client, selon un plan d'adressage publié dans l'accord d'interopérabilité par l'organisme fournisseur,
- Adressage du service après, si nécessaire, translation d'adresse par l'organisme fournisseur, selon le plan d'adressage interne à l'organisme fournisseur

500

501

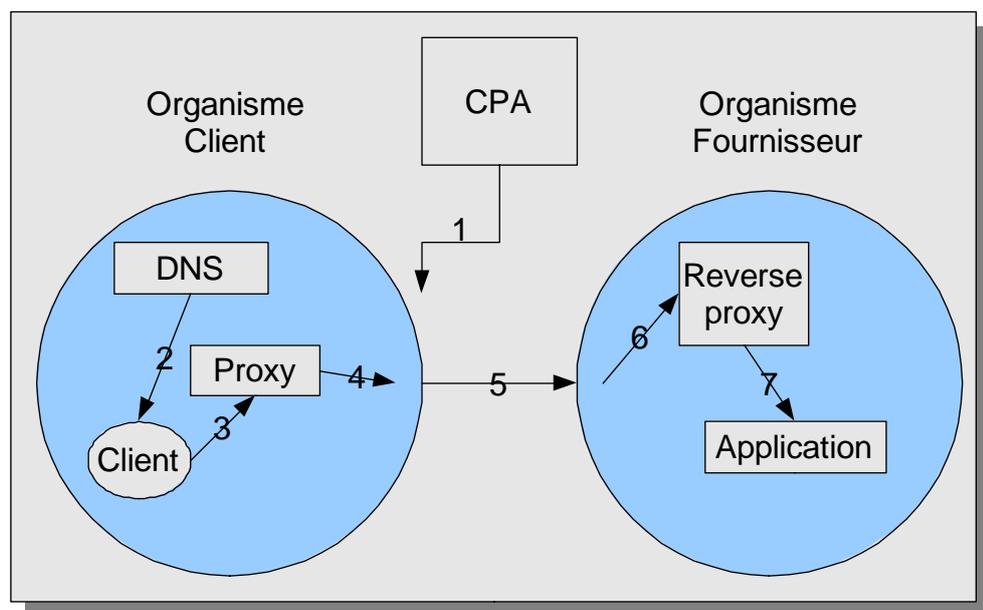
502

503

504

505

La translation d'adresse se fait à l'intérieur des proxy et reverse-proxy au niveau applicatif.



506

507

Figure 5 : Principe de communication entre services

508

509

Selon cette figure, l'adressage d'un service chez l'organisme fournisseur par un client peut suivre ces étapes :

510

511

1. L'accord d'interopérabilité (ici CPA selon ebXML) indique quelle est l'adresse affectée au service par l'organisme fournisseur,

512

513

2. A la demande du client, le DNS de l'organisme client fournit une adresse interne à l'organisme client,

514

515

516

3. Le client envoie une requête à cette adresse, qui est routée (selon le routage interne à l'organisme client) vers le Proxy, lequel ajoute les informations d'autorisation nécessaire et envoie vers la passerelle externe la requête,

517

518

4. La passerelle externe effectue une translation d'adresse entre l'adresse interne affectée au service et celle affectée (adresse publique) par le CPA,

- 519 5. Routage vers le point d'entrée de l'organisme fournisseur, une nouvelle translation
520 d'adresse remplace l'adresse publique (CPA) par une adresse interne à l'organisme
521 fournisseur,
522 6. Le routage interne de l'organisme fournisseur fait transiter la requête à travers le
523 Reverse Proxy ou le frontal du service visé,
524 7. Le Reverse Proxy ou le frontal du service visé effectue les vérifications nécessaires,
525 transforment les vecteurs d'identification en fonction des besoins du service visé.
- 526 Ce principe permet de montrer qu'une adresse unique est suffisante au client pour atteindre le
527 service de l'organisme fournisseur.

528 3.7.2 Dénomination de service

529 Le standard ne spécifie pas de convention de dénomination (DNS) pour les services visés par
530 les accords d'interopérabilité. De manière générale, comme indiqué au paragraphe précédent,
531 l'adressage de service ne nécessite qu'une adresse IP. Toutefois, lors de la mise en place
532 d'accords entre organismes, pour faciliter l'installation et la maintenance des systèmes, il est
533 demandé de suivre les règles suivantes :

- 534 • Un organisme fournisseur doit pouvoir gérer l'ensemble de ses services de manière
535 indépendante du nom de ces services et en particulier la répartition sur des machines
536 différentes d'une manière indépendante. Par exemple, le changement de la
537 répartition de services sur plusieurs serveurs de l'organisme fournisseur ne doit pas
538 changer le nom du service. Cela implique donc un nom DNS par service (pas
539 nécessairement plusieurs adresses),
- 540 • Un service visé est nommé par un nom DNS de la forme **service.nom-de-domaine-**
541 **de-l-organisme**. Par exemple, dans le cas du RNIAM, le nom de service peut être de
542 la forme **rniam.cnav.fr**,

543 Le tableau suivant précise les éléments d'adressage, en particulier en ce qui concerne la notion
544 de service :

545

Nom	Définition/Commentaires
Service	Groupe cohérent de fonctions mis à disposition de l'organisme client par l'organisme fournisseur dans le cadre de l'échange. Le service est nommé par un nom DNS, par exemple rniam.cnav.fr .
Service visé	Le service visé se réfère à la fois au service lui-même ainsi qu'aux sous-groupes de fonctions de ce service proposé par l'organisme fournisseur dans les accords d'interopérabilité. Ainsi, le service visé est nommé par un nom DNS s'il s'agit du groupe complet (par exemple rniam.cnav.fr) ou par le même nom DNS suivi d'un préfixe de chemin s'il s'agit d'un sous-groupe du service (par exemple rniam.cnav.fr/images où /images est le préfixe de chemin). C'est cet élément que l'on retrouve dans le vecteur d'identification.
Adresse locale organisme client	Le service visé doit être connu par l'application cliente par un nom local, ce qui simplifie l'administration de DNS au sein de l'organisme client. Par exemple le service rniam.cnav.fr peut être visé par l'application cliente avec le nom rniam.cnamts.fr , le DNS de l'organisme client se chargera alors de transcrire l'adresse locale en adresse externe.
Adresse externe	Pour un service il s'agit du nom tel qu'il est publié dans les accords d'interopérabilité.
Service publié	Il s'agit du service tel qu'il est publié dans les accords ainsi que de l'ensemble des sous-groupes du service publiés de même dans les accords. Si un sous-groupe de services n'est pas publié, il ne peut pas être un service visé.

URL visée	L'URL complète représentant aussi bien une fonction ou une ressource particulière d'un service que le portail accueillant plusieurs services. Il est important de ne pas confondre service visé et URL visée.
-----------	---

546 Dans le reste du document il n'est fait référence qu'au service lui-même. Cela inclura autant le
 547 service en tant que tel que les sous-groupes du service.

548 *La distinction faite ici entre le service et ses sous-groupes est importante du point de*
 549 *vue nom-de-service : l'adressage du service ne devant pas imposer chez l'organisme*
 550 *fournisseur une implémentation (en particulier matérielle) de l'accès au service.*
 551 *Néanmoins, du point de vue du standard, cette différence n'a pas d'impact.*

552 En exemple de dénomination de service, un organisme fournisseur (nommé fournisseur) met à
 553 disposition un service (nommé service) composé de, au moins, une fonction (nommée
 554 fonction1). Il a alors le choix lors de la publication (la convention) de définir ce service comme :

- 555 • Un unique service (**service.fournisseur**) dont tous les PAGM associés doivent être
 556 transmis à toute requête dont le nom d'hôte de l'URL est **service.fournisseur**. Il n'y
 557 a alors qu'un seul service publié,
- 558 • Plusieurs services indépendants (**service.fournisseur** et **fonction1.fournisseur**) :
 559 du point de vue d'un organisme client le cas est identique au cas précédent à
 560 l'exception des fonctions qui sont ventilées sur deux services distincts. Il y a alors
 561 deux services publiés,
- 562 • Un unique service (**service.fournisseur**) et un sous groupe
 563 (**service.fournisseur/fonction1**). Dans ce cas les PAGM associés dans la
 564 convention à la fonction1 doivent être transmis à toute requête dont le nom d'hôte de
 565 l'URL est **service.fournisseur** et le préfixe de chemin est **/fonction1**. Toutes les
 566 autres requêtes dont le nom d'hôte de l'URL est **service.fournisseur** doivent être
 567 accompagnées des PAGM associés dans la convention au service lui même. Il y a
 568 alors aussi deux services publiés mais l'un (**fonction1**) sert d'exception en termes
 569 d'attribution de PAGM à l'autre service (**service**). Typiquement, un sous-groupe de
 570 service peut permettre d'accéder aux images du service en n'étant associé à aucun
 571 PAGM (« service gratuit »).

572 L'organisme fournisseur décide, par exemple, de publier selon le troisième cas
 573 (service.fournisseur et service.fournisseur/fonction1). Du point de vue du standard, l'organisme
 574 client peut donc *viser* les deux services qu'il trouve dans la convention : **service.fournisseur** et
 575 **service.fournisseur/fonction1**. Ce sont les noms que son proxy doit utiliser. Dans son
 576 organisation interne, l'organisme client utilise un nommage local pour accéder aux services, par
 577 exemple **service-fournisseur.client** et **service-fournisseur.client/fonction1**. Le proxy se
 578 charge alors de transcrire les noms locaux en noms externes.

579 3.8 Traces

580 Les traces peuvent être de deux types :

- 581 • Les traces d'audit, qui permettent d'archiver les actions des applications clientes ou
 582 des utilisateurs finaux et de fournir une trace opposable en cas de litige ou
 583 contentieux
- 584 • Les traces techniques, relatives à chaque composant et permettant de relater les
 585 événements techniques

586 Le standard impose les traces d'audit afin de pouvoir effectuer des contrôles à posteriori.

587 Par la suite, le terme « trace » se référera aux traces d'audit.

588

3.8.1 Traces d'audit

589
590

Etant donné la responsabilité partagée entre l'organisme client et fournisseur, l'accord impose aux deux parties la configuration associée aux traces :

591
592

- Les événements à tracer et les éléments constituant les traces propres au standard, et donc communs à tous les accords

593
594
595

- Les événements à tracer et les éléments constituant les traces propres à chaque accord, jugés nécessaires, par exemple en fonction de contraintes légales particulières, ainsi que le cadre d'utilisation de ces traces.

596

- La durée de conservation des traces

597

Les événements supplémentaires à tracer, propre à chaque accord peuvent provenir :

598
599

- Des modules génériques
- Des blocs techniques propres à chaque organisme

600
601
602
603
604
605
606
607

La fonction de traçage décrite dans ce document est, au sein d'un système d'information donné, un des éléments de l'ensemble des traces de ce système. Ainsi, si un vecteur d'identification est tracé, l'identifiant du demandeur, qui est une donnée relative (sur le long terme cet identifiant peut ne plus exister ou être modifié ou affecté à un autre demandeur), peut être rapproché d'autres traces d'audit du système d'information indiquant la signification de cet identifiant. De même, un vecteur d'identification contient les habilitations sous forme de PAGM d'un demandeur à un instant donné. D'autres traces d'audit du système peuvent être rapprochées pour déterminer l'historique des habilitations d'un demandeur.

608
609
610

La durée de conservation étant conventionnelle, elle peut varier entre les accords. Les traces propres à chaque accord doivent être séparées ou marquées de manière à gérer des cycles de vie hétérogènes entre les différents accords.

611

Les présentes spécifications détaillées décrivent :

612
613
614
615

- La nature des traces de journalisation propres aux modules génériques et spécifiques objet des présentes spécifications détaillées
- Les processus de consolidation des traces
- Un outil de gestion des traces pour l'analyse des traces

616
617
618

Les traces d'audit propres aux blocs techniques hors spectre des présentes spécifications détaillées ne seront pas décrites. Elles devront être listées dans le cadre de la mise en place des accords d'interopérabilité entre organismes.

619

3.8.2 Traces techniques

620
621
622
623

Les traces techniques (ou traces de fonctionnement à but de surveillance technique) concerne le fonctionnement interne des implémentations du standard. Bien que ces traces ne soient pas imposées par le standard lui-même, les besoins de surveillance des systèmes d'information existants nécessitent leur présence et leur compatibilité à leur contexte d'exploitation.

624
625
626

Les traces techniques devront notamment remonter les informations lorsqu'une anomalie survient. Par exemple, les traces techniques disponibles doivent être suffisantes pour déterminer :

627
628
629
630
631

- La nature et la gravité d'une anomalie
- Le composant qui a présenté l'anomalie
- Les impacts de l'anomalie (traitements en erreur, messages corrompus et / ou perdus, etc.)
- La date et l'heure de l'anomalie

632 Ces traces peuvent être utilisées dans des opérations de supervision, pour la création de
 633 statistiques ou pour l'analyse de dysfonctionnements, etc.

634 Les traces techniques ne seront pas décrites dans les présentes spécifications détaillées, parce
 635 que fournies par les briques techniques mises en places par le « constructeur » de la solution.

636 3.9 Gestion des erreurs

637 La gestion des erreurs liées au standard IOPS doit suivre les recommandations des différents
 638 standards sous-jacents.

639 Comme recommandé dans [WSI] et [WSS], en cas d'erreur lié au traitement de l'entête WS
 640 Security et donc du VI, l'organisme fournisseur doit générer une erreur HTTP avec le code «
 641 500 Internal Server Error » ainsi qu'une erreur SOAP (SOAP fault).

642 D'une manière générale, le proxy doit toujours retourner une erreur sous forme SoapFault à
 643 l'entité à l'origine de la requête.

644 3.9.1 Utilisation de soap Fault

645 3.9.1.1 Composition

646 L'élément SOAP Fault est utilisé pour transporter les erreurs et les informations. Quand il
 647 existe, il doit apparaître, en tant qu'entrée dans le Body, une et une seule fois. Le SOAP Fault
 648 est composé des éléments suivants:

- 649 • *faultcode* : Code identifiant l'erreur
- 650 • *faultstring* : Le libellé de l'erreur
- 651 • *faultactor* : L'entité à l'origine de l'erreur
- 652 • *detail* : Information supplémentaire

653 3.9.1.2 Exemple

```

654 <?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
655 <soapenv:Envelope xmlns:soapenv="http://schemas.xmlsoap.org/soap/envelope/"
656 xmlns:xsd="http://www.w3.org/2001/XMLSchema"
657 xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance">
658   <soapenv:Body>
659     <soapenv:Fault>
660       <faultcode xmlns:iops="urn:iops:faulcodes">iops:IOPSPagmInvalid</faultcode>
661       <faultstring>Le ou les PAGM presents dans le VI sont invalides</faultstring>
662       <faultactor>urn:iops:cnaf</faultactor>
663       <detail>
664         <string>Le ou les PAGM présents dans le VI ne correspondent pas à la
665 convention</string>
666       </detail>
667     </soapenv:Fault>
668   </soapenv:Body>
669 </soapenv:Envelope>
  
```

670 3.9.1.3 Recommandations

671 Certaines règles doivent être respectées lors de la génération du soap fault :

672
673
674
675
676
677
678
679
680
681

682

683

684
685
686
687
688
689
690
691
692
693
694

695

696
697
698
699

700

701
702
703
704
705

- Le message Soap Fault doit obligatoirement et uniquement avoir les éléments *faultcode*, *faultstring*, *faultactor*, *detail* comme défini dans la spécification
- Le détail doit être représenté sous forme de chaîne de caractères. Les extensions des messages soap fault au niveau *detailFault* sont à proscrire afin de minimiser les problèmes de portabilité
- Les éléments fils du message Soap Fault doivent être non qualifiés (sans Namespace)

L'ajout de codes personnalisés est autorisé à condition qu'il respecte la convention de nommage décrite au paragraphe 3.9.2 [Normes de référencement des erreurs](#).

3.9.2 Normes de référencement des erreurs

3.9.2.1 Les Namespace utilisés

Quatre *namespaces* sont identifiés dans le cadre de la gestion des erreurs du standard INTEROPS :

- Namespace *urn:transport:faultcodes* pour les erreurs en rapport avec la couche de transport et négociation TLS. On utilisera dans ce document le préfix *transport*.
- Namespace du WSS pour les erreurs en rapport avec la gestion de l'assertion. On utilisera dans ce document le préfix *wsse*.
- Namespace *urn:iops:vi:faultcodes* pour les erreurs en rapport avec le VI. On utilisera dans ce document le préfix *vi*.
- Namespace *urn:iops:service:faultcodes* pour les erreurs en rapport avec le service fournisseur visé. On utilisera dans ce document le préfix *service*.

3.9.2.2 Les acteurs identifiés

Nous utiliserons comme identifiant *faultActor* pour décrire l'organisme à l'origine de l'erreur. Cet identifiant doit respecter la convention de nommage suivante : *urn:iops:<organisme>* (Exemple : *urn:iops:cnaf*).

Cela permet d'identifier rapidement l'entité à l'origine de l'erreur.

3.9.2.3 Cartographie des erreurs INTEROPS

➤ Erreur au niveau assertion

La spécification WSS (cf. <http://docs.oasis-open.org/wss/2004/01/oasis-200401-wss-soap-message-security-1.0.pdf>) définit un certain nombre de raisons pour lequel il est utile de remonter une exception. Ces codes erreur sont à réutiliser dans le cadre d'INTEROPS :

FaultString	FaultCode
Le jeton présent dans l'assertion n'est pas supporté	wsse:UnsupportedSecurityToken
L'algorithme de signature ou de chiffrement utilisé n'est pas supporté	wsse:UnsupportedAlgorithm
Une erreur s'est produite lors du traitement de l'entête de sécurité	wsse:InvalidSecurity
Le jeton de sécurité fourni est invalide	wsse:InvalidSecurityToken

Le jeton de sécurité n'a pas pu être authentifié ou autorisé	wsse:FailedAuthentication
La signature ou le chiffrement n'est pas valide	wsse:FailedCheck
La référence au jeton de sécurité est introuvable	wsse:SecurityTokenUnavailable

706
707
708
709
710

➤ **Erreur au niveau du service fournisseur**

Le tableau suivant décrit les erreurs identifiées dans le cadre de la disponibilité du service fournisseur :

FaultString	FaultCode
Le service est injoignable	soap:Server
Le service ne peut être rendu	soap:Server

711
712
713
714
715
716
717
718
719

Dans le cas où le système de trace est défaillant pour l'un des composants de son architecture (par exemple la brique de vérification du VI), le service ne peut être rendu. Une erreur « soap:Server » doit alors être transmise.

Il en est de même pour tout composant sous-jacent à l'application (base de données, annuaire, etc.) empêchant de rendre le service.

➤ **Erreur lié au VI**

Le tableau suivant décrit les erreurs identifiées dans le cadre de la gestion du VI :

FaultString	FaultCode
Le ou les PAGM présents dans le VI sont invalides	vi:InvalidPagm
Le service visé par le VI n'existe pas ou est invalide	vi:InvalidService
L'identifiant de l'organisme client présent dans le VI est invalide ou inconnu	vi:InvalidIssuer
Le niveau d'authentification initial n'est pas conforme au contrat d'interopérabilité	vi:InvalidAuthLevel
Le VI est invalide	vi:InvalidVI

720
721
722
723

➤ **Erreur au niveau transport**

Le tableau suivant décrit les erreurs identifiées dans le cadre de la couche transport :

FaultString	FaultCode
Problème de connexion	transport:TimeoutConnexion
Problème lors de l'initialisation de la négociation TLS	transport:InvalidTLSNegociation

724
725

3.9.3 Filtrage des erreurs

726
727
728
729
730

La diffusion et l'exploitation de ces erreurs techniques doit être limitée aux seuls éléments d'infrastructure du standard INTEROPS (proxy, reverse proxy, serveur de jeton). A ce titre un filtrage devra être effectué au niveau proxy et reverse proxy avant restitution de la réponse SOAP à l'entité à l'origine de la requête afin de :

- Convertir les erreurs techniques en erreurs génériques

731
732

- Masquer des détails pouvant donner des informations de nature à mettre à mal la sécurité du système d'information

733

3.9.4 Lien avec les traces

734
735
736

La gestion des erreurs doit être mise en relation avec le mécanisme de trace afin de pouvoir remonter les tentatives d'intrusion à travers le processus de supervision de chaque organisme partenaire.

737

Cette disposition contribue à assurer la sécurité aval de la sphère de confiance INTEROPS.

738
739
740

Il est également nécessaire d'enrichir les traces d'audit avec le code erreur (FaultCode) afin de pouvoir éventuellement faire des rapprochements sur des critères de transactions infructueuses.

741

3.10 Synchronisation temporelle

742
743
744
745

Pour faciliter le rapprochement des traces, les serveurs des organismes doivent se synchroniser sur un serveur NTP reconnu. Chacun communiquera alors le serveur NTP de référence choisi. S'il s'agit d'un serveur NTP interne, l'organisme devra préciser quelle méthode est utilisée pour synchroniser ce serveur (GPS, DCF77, etc.).

746
747

Dans certains cas, un serveur NTP pourra être mis à disposition par l'un ou l'autre des deux organismes.

748
749

Si la synchronisation temporelle des serveurs est obligatoire, le choix du serveur de temps est conventionnel.

750

4. LOTS A DEVELOPPER

751

Les développements seront réalisés à travers quatre grands lots :

752

- Administration des accords, concernant organismes clients et organismes fournisseurs

753

754

- Vecteurs et proxy organismes clients, qui concerne la création et l'utilisation des vecteurs d'identification et le traitement des requêtes sortantes

755

756

- Vecteurs et reverse-proxy organismes fournisseurs, qui concerne la vérification et la consommation des vecteurs d'identification et le traitement des requêtes entrantes

757

758

- Traces, servant à tracer les opérations d'insertion et d'interception des vecteurs d'identification, concernant organismes clients et organismes fournisseurs

759

760

Ce découpage en lot respecte une logique fonctionnelle mais n'impose en rien le découpage et l'implémentation à définir par le constructeur / éditeur. Ainsi, un ou plusieurs modules fonctionnels de ces lots peuvent très bien être implémentés en un ou plusieurs modules logiciels indifféremment.

761

762

763

764

Le constructeur / éditeur s'attachera cependant à respecter le principe de « boîte à outils » exposé précédemment.

765

766

4.1 Lot 1 : Administration des accords

767

Les outils d'administration des accords ont pour objectif de fournir un moyen d'alimenter les autres modules en éléments de configuration (liste de PAGM, URL, certificats,...) de façon automatisée. Il s'agit des éléments fonctionnels suivants :

768

769

770

- Outil de création des accords, il permet de récapituler dans un format d'échange normalisé les besoins d'un organisme fournisseur et d'un organisme client afin de créer l'annexe technique d'une convention d'interopérabilité,

771

772

773

- Outil de mise en œuvre des accords, il utilise l'accord (l'annexe technique à la convention) pour paramétrer les systèmes des organismes client et organismes fournisseur.

774

775

776

4.2 Lot 2 : Vecteur et proxy organisme client

777

Le lot 2 décrit les scénarii associés à la création des vecteurs d'identification signés et la transmission des requêtes sortantes :

778

779

- Intégration du VI au niveau de l'application cliente

780

- Intégration du VI au niveau du proxy

781

4.3 Lot 3 : Vecteur et reverse proxy organisme fournisseur

782

Le lot 3 décrit les scénarios associés à la vérification et la consommation des vecteurs d'identification, ainsi que le traitement de chaque requête entrante.

783

784

4.4 Lot 4 : Traces

785

Les traces renforcent la confiance en permettant le contrôle à posteriori. Pour remplir cette fonction, le lot Traces est composé de deux modules :

786

787
788

- Module d'enregistrement des traces : il permet d'insérer des traces dans une base
- Outil de gestion de traces : il permet l'analyse des traces et le contrôle *a posteriori*.

789

5. LOT 1 : OUTILS D'ADMINISTRATION DES ACCORDS

790

Ce lot regroupe les blocs fonctionnels (sous forme d'outils) servant à la mise en place des accords. En termes d'implémentation ils représentent essentiellement un format normalisé d'échange de données contenant les éléments de configuration des systèmes de chaque organisme. De ce point de vue, le format d'échange approprié est un format XML.

791

792

793

794

5.1 Outil de création des accords

795

5.1.1 Rôle de l'outil

796

Cet outil a pour objet de créer et modifier des conventions techniques d'interopérabilité entre les organismes client et fournisseur.

797

798

Il propose une interface permettant à chaque organisme de déclarer les éléments conventionnels le concernant.

799

800

Il produit un fichier au format XML contenant les éléments de paramétrage de l'interopérabilité souhaités par les organismes conforme au schéma défini dans [R4] Convention technique Interops.

801

802

803

Cet outil doit permettre de signer ce document.

804

Cet outil doit pouvoir valider le document XML, du point de vue de la syntaxe XML et de la conformité au schéma.

805

806

5.1.2 Cinématique générique

807

Pour créer une convention technique, la cinématique générique est la suivante :

808

- Création d'un nouveau projet dans l'outil

809

- Remplissage des champs des formulaires de l'outil par un premier organisme à partir des informations en sa possession

810

811

- Exportation depuis l'outil de la convention partiellement remplie au format XML spécifié par le standard Interops

812

813

- Envoi (mail, etc.) de ce fichier au second organisme

814

- Importation dans l'outil du fichier de convention XML Interops par le second organisme

815

- Remplissage des champs des formulaires de l'outil par le second organisme à partir des informations en sa possession

816

817

- Exportation depuis l'outil de la convention complétée au format XML Interops

818

- Exportation éventuelle de la convention dans d'autres formats (HTML, etc.)

819

5.1.3 Interface d'entrée

820

5.1.3.1 Éléments constituant une convention technique Interops

821

Cet outil prend en entrée les informations constituant une convention technique Interops (cf. [R4] Convention technique Interops).

822

823

Ces informations peuvent éventuellement être sous la forme de fichiers techniques (certificats).

824

Ils sont fournis à l'outil par le biais d'une IHM (Interface Homme Machine).

825 **5.1.3.2 Convention technique XML**

826 L'outil peut également prendre en entrée un fichier de convention technique Interops au format
827 XML complet ou partiel.

828 **5.1.4 Interface de sortie**

829 **5.1.4.1 Convention technique XML**

830 L'outil permet d'exporter un fichier de convention technique Interops au format XML. Ce fichier
831 a vocation à être échangé et complété par les deux organismes. Il respecte le schéma des
832 conventions Interops sauf dans le cas où le document est incomplet (les éléments obligatoires
833 peuvent ne pas être renseignés par exemple).

834 La convention au format XML est le fichier des éléments techniques des accords et, à ce titre,
835 est annexée à la convention passée entre les deux organismes établissant les modalités
836 d'interopérabilité.

837 Ce fichier peut être signé en utilisant le ou les bi-clés / certificats fournis du ou des auteurs. Les
838 moyens utilisés pour générer les bi-clés ou distribuer les certificats de signature et de leurs
839 chaînes de confiance sont hors-scope du standard.

840 **5.1.4.2 Convention technique « lisible »**

841 L'outil doit permettre de générer un fichier de convention technique Interops dans un format
842 « lisible » par un utilisateur (HTML, PDF, etc.).

843 Cette version lisible des éléments techniques des accords peut également être annexée à la
844 convention passée entre les deux organismes établissant les modalités d'interopérabilité.

845 **5.2 Outil de mise en œuvre des accords**

846 **5.2.1 Rôle de l'outil**

847 Cet outil a pour objet de générer les éléments de configuration des différentes briques
848 techniques du système à partir du fichier XML de convention technique Interops.

849 Il peut également servir à déployer ces éléments dans chacun des deux systèmes d'information
850 client et fournisseur.

851 **5.2.2 Interface d'entrée**

852 **5.2.2.1 Convention technique XML**

853 Cet outil prend en entrée un fichier de convention technique Interops au format d'échange XML.

854 Il s'agit ici d'un fichier « complet » conforme au schéma de donnée.

855

5.2.3 Interface de sortie

856

L'outil doit permettre de générer, à partir de la convention technique XML, les éléments de configuration des différents modules définis au paragraphe 3.1.5 « Description des éléments d'architecture » et en particulier :

857

858

859

- Module de génération du VI
- Module de génération d'assertion
- Module de vérification d'assertion
- Proxy
- Reverse-proxy
- Base des traces

860

861

862

863

864

865

866

867

✎ Remarques de sécurité : la mise en place de ces accords ne peut pas être entièrement automatisée. Le traitement doit être coordonné et respecter les contraintes de sécurité de chaque organisme.

868

6. LOT 2 : VECTEUR ET PROXY ORGANISME CLIENT

869

Le déploiement, côté organisme client, des éléments relatifs au vecteur d'identification est composé de deux modules :

870

871

- Module de génération du VI

872

- Module de génération d'assertion

873

Ils sont appelés par l'application cliente (cf. paragraphe 6.1 [Intégration du VI par l'application cliente](#)) ou le proxy (cf. paragraphe 6.2 [Intégration du VI par le proxy](#)) afin de générer le VI à incorporer dans la requête. Quelque soit l'approche choisie, les requêtes SOAP qui sortiront de l'organisme client posséderont un VI conforme au standard d'interopérabilité.

874

875

876

877

Dans tous les cas, le proxy authentifie l'application cliente et redirige toutes les requêtes vers l'organisme fournisseur approprié.

878

879

6.1 Intégration du VI par l'application cliente

880

6.1.1 Description du scénario

881

Dans ce scénario, l'**application cliente** est responsable de la constitution de certains éléments du VI et de l'intégration du VI dans **chaque requête SOAP soumise**.

882

883

Le module proxy conserve un rôle de sécurisation et de trace des flux.

884

Dans ce chapitre, nous ne décrivons que les échanges **internes à l'organisme client**.

885

6.1.2 Composants utilisés

886

Les composants mis en œuvre dans ce scénario sont les suivants :

887

- Module d'authentification

888

- Module de génération du VI

889

- Module de génération de l'assertion

890

- Bases des traces

891

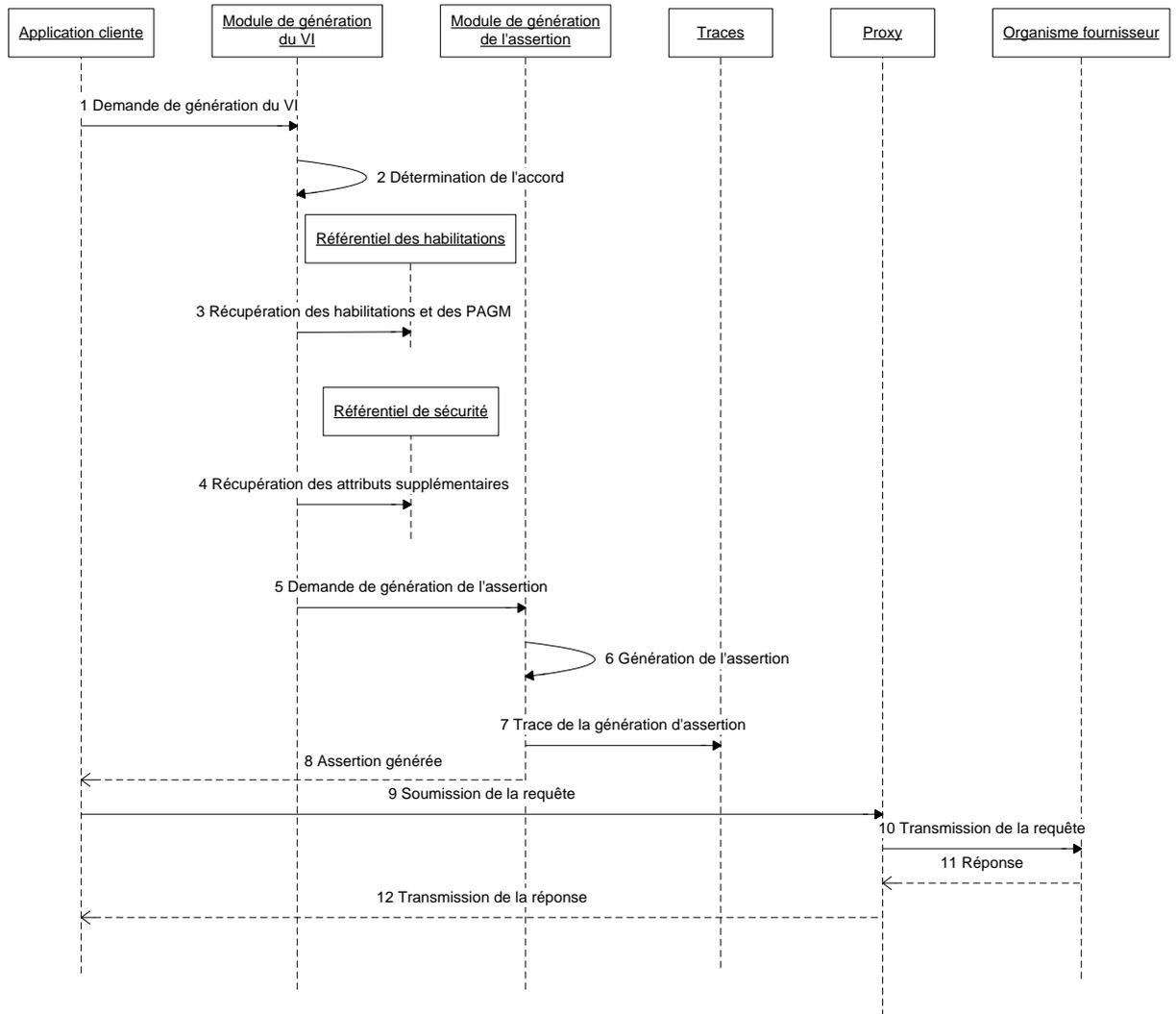
- Proxy

892

6.1.3 Diagramme de séquence nominal

893

Le diagramme de séquence entre les objets identifiés précédemment est le suivant :



894
895
896
897
898
899
900
901
902
903
904
905
906
907
908
909
910
911
912
913

1. L'application cliente fait la demande de génération du VI. Elle passe en paramètre les informations utiles à la génération du VI :
 - o L'identifiant local de l'application cliente (ou de l'utilisateur final)
 - o L'identifiant du service visé
 - o La méthode d'authentification utilisée par l'application pour obtenir le VI (login/mot de passe, certificat, etc.)
2. Le module de génération du VI détermine à partir du service visé l'accord et les informations techniques associées :
 - o L'identifiant de l'accord et la version en cours
 - o Le format de l'identifiant
 - o Le niveau d'authentification acceptable
 - o Les attributs supplémentaires nécessaires
 - o L'identifiant de l'émetteur
 - o La date d'authentification
3. Le module de génération du VI vérifie à partir du référentiel de sécurité les habilitations de l'application. Le ou les PAGM sont simplement récupérés ou déduits des habilitations de l'application.
4. Dans le cas où l'accord précise que des attributs supplémentaires doivent être contenus dans le VI, ils sont récupérés à partir du référentiel de sécurité.

- 914 5. Le module de génération du VI demande alors au module de génération d'assertion
915 de générer une réponse SAML
- 916 6. Le module de génération d'assertion produit l'assertion SAML à partir des éléments
917 fournis par le module de génération du VI et en générant à la volée :
- 918 o Identifiant unique du VI
- 919 o Date d'émission du VI
- 920 o Date de validité du VI
- 921 o Signature
- 922 7. Le module de génération de l'assertion trace l'événement.
- 923 8. Le VI ainsi généré est retourné à l'application cliente.
- 924 9. L'application cliente soumet alors au proxy une requête à destination du service visé
925 intégrant dans l'entête WS-Security le VI.
- 926 L'application cliente peut s'authentifier sur le proxy ou le proxy peut utiliser le VI déjà
927 intégré dans la requête pour générer les traces associées au sujet du VI.
- 928 10. Après avoir réalisé une authentification mutuelle avec l'organisme fournisseur à l'aide
929 de TLS [TLS], le proxy transmet la requête à l'organisme fournisseur dans le canal
930 chiffré.
- 931 Le proxy peut également tracer la requête de l'application pour déterminer les accès
932 aux ressources externes.
- 933 11. Le service visé génère la réponse et la transmet au proxy dans le canal TLS sécurisé
- 934 12. Le proxy transmet la réponse à l'application cliente. La réponse peut éventuellement
935 être tracée en fonction de l'accord passé avec l'organisme fournisseur.

936 6.2 Intégration du VI par le proxy

937 6.2.1 Description du scénario

938 Dans ce scénario, le **proxy** est responsable de la constitution de certains éléments du VI et de
939 l'intégration du VI dans chaque requête SOAP transmise à l'organisme fournisseur.
940 L'application cliente doit alors s'authentifier sur le proxy afin de générer un VI propre à
941 l'application. Un format pivot peut être utilisé entre l'application cliente et le proxy afin de fournir
942 des éléments supplémentaires pour la génération du VI et notamment spécifier l'utilisateur final
943 pour lequel l'appel est fait, si besoin est.

944 Le module proxy conserve un rôle de sécurisation et de trace des flux.

945 Dans ce chapitre, nous ne décrivons que les échanges **internes à l'organisme client**.

946 6.2.2 Composants utilisés

947 Les composants mis en œuvre dans ce scénario sont les suivants :

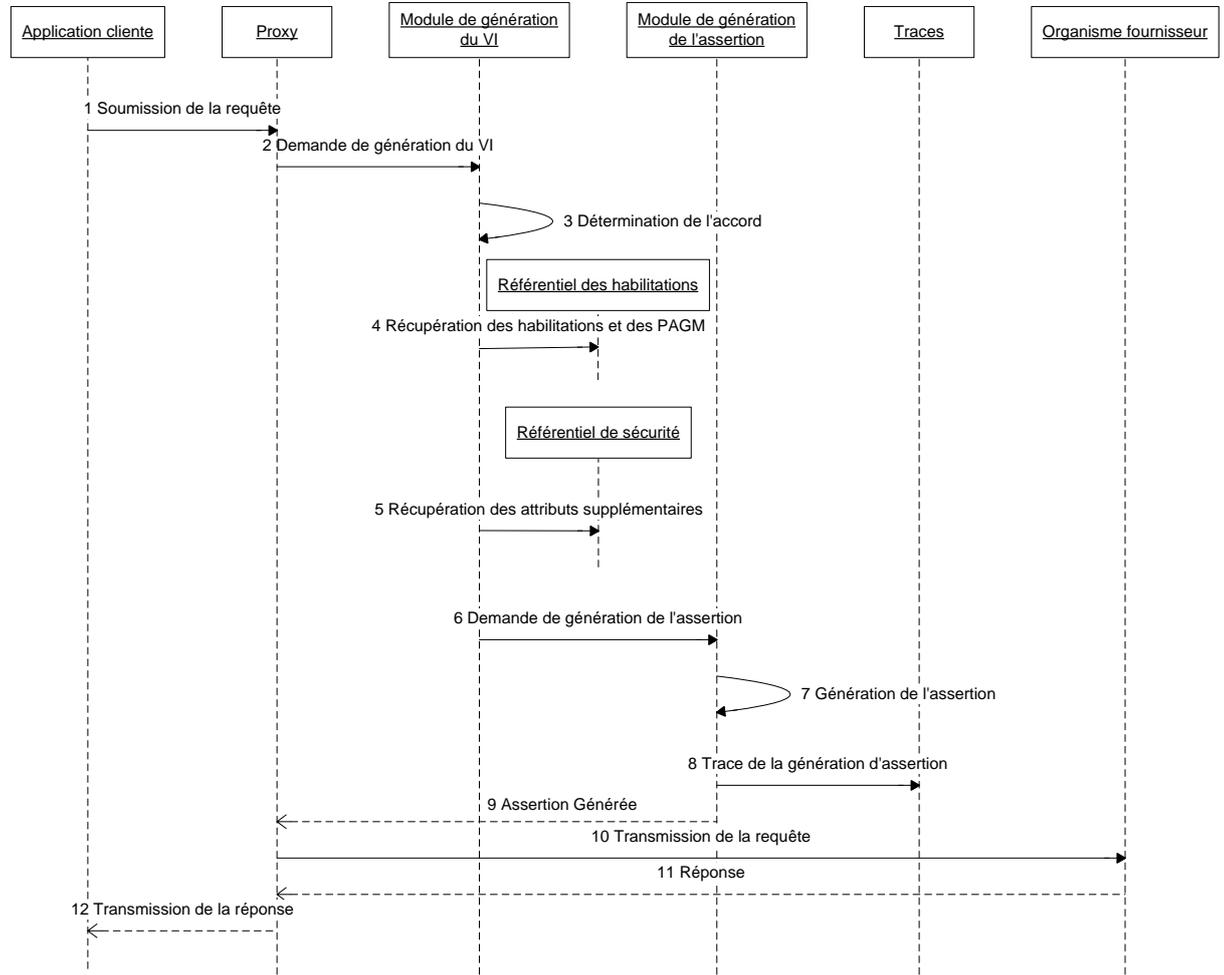
- 948 • Module d'authentification
- 949 • Module de génération du VI
- 950 • Module de génération de l'assertion
- 951 • Bases des traces
- 952 • Proxy

953

6.2.3 Diagramme de séquence nominal

954

Le diagramme de séquence entre les objets identifiés précédemment est le suivant :



955

956

957

1. L'application cliente génère et soumet au proxy une requête à destination du service visé.

958

L'application cliente peut s'authentifier sur le proxy et/ou utiliser un format pivot propriétaire pour tracer l'activité de l'application cliente (ou de l'utilisateur appelant) ou transmettre des informations pertinentes pour la génération du VI à intégrer dans la requête.

959

960

961

962

2. Le proxy fait la demande de génération du VI. Il passe en paramètre les informations utiles à la génération du VI :

963

964

- o L'identifiant local de l'application cliente (ou de l'utilisateur final)

965

- o L'identifiant du service visé

966

- o La méthode d'authentification utilisée par l'application pour obtenir le VI

967

- (login/mot de passe, certificat, etc.)

968

3. Le module de génération du VI détermine à partir du service visé l'accord et les informations techniques associées :

969

970

- o L'identifiant de l'accord et la version en cours

971

- o Le format de l'identifiant

972

- o Le niveau d'authentification acceptable

973

- o Les attributs supplémentaires nécessaires

- 974 o L'identifiant de l'émetteur
975 o La date d'authentification
- 976 4. Le module de génération du VI vérifie à partir du référentiel de sécurité les
977 habilitations de l'application. Le ou les PAGM sont simplement récupérés ou déduits
978 des habilitations de l'application.
- 979 5. Dans le cas où l'accord précise que des attributs supplémentaires doivent être
980 contenus dans le VI, ils sont récupérés à partir du référentiel de sécurité.
- 981 6. Le module de génération du VI demande alors au module de génération d'assertion
982 de générer une réponse SAML
- 983 7. Le module de génération d'assertion produit l'assertion SAML à partir des éléments
984 fournis par le module de génération du VI et en générant à la volée :
- 985 o Identifiant unique du VI
986 o Date d'émission du VI
987 o Date de validité du VI
988 o Signature
- 989 8. Le module de génération de l'assertion trace l'événement.
- 990 En cas d'échec de génération de l'assertion, une réponse avec statut d'erreur doit
991 être générée (cf. paragraphe 3.9 [Gestion des erreurs](#)) et retournée à l'application
992 cliente
- 993 9. Le VI ainsi généré est retourné au proxy.
- 994 10. Le proxy ajoute l'entête WS-Security et le VI à la requête émise par l'application
995 cliente et, après avoir réalisé une authentification mutuelle avec l'organisme
996 fournisseur à l'aide de TLS [TLS], transmet la requête à l'organisme fournisseur dans
997 le canal chiffré.
- 998 Le proxy peut également tracer la requête de l'application pour déterminer les accès aux
999 ressources externes.
- 1000 11. Le service visé génère la réponse et la transmet au proxy dans le canal TLS sécurisé
- 1001 12. Le proxy transmet la réponse à l'application cliente. La réponse peut éventuellement
1002 être tracée en fonction de l'accord passé avec l'organisme fournisseur.

1003

7. LOT 3 : VECTEUR ET REVERSE-PROXY ORGANISME FOURNISSEUR

1004

Le déploiement, côté organisme fournisseur, des éléments relatifs au vecteur d'identification est composé de trois modules :

1005

1006

- Gestionnaire de contexte

1007

- Module de vérification

1008

- Module de consommation

1009

Le module reverse-proxy authentifie le flux entrant et redirige toutes les requêtes vers les services visés.

1010

1011

7.1 Validation du VI et réponse du service visé

1012

Ce scénario est joué pour chaque requête soumise à partir d'un organisme client partenaire au service visé (cf. les scénarios de génération des requêtes décrits aux paragraphes 6.1 [Intégration du VI par l'application cliente](#) et 6.2 [Intégration du VI par le proxy](#)).

1013

1014

1015

La validation du VI entraîne la création d'un contexte de sécurité récupéré par le service visé afin d'élaborer une réponse appropriée.

1016

1017

Dans ce chapitre, nous ne décrivons que les échanges **internes à l'organisme fournisseur**.

1018

7.1.1 Composants utilisés

1019

Les composants mis en œuvre dans ce scénario sont les suivants :

1020

- Gestionnaire de contexte

1021

- Module de vérification

1022

- Module de consommation

1023

- Bases des traces

1024

- Reverse-proxy

1025

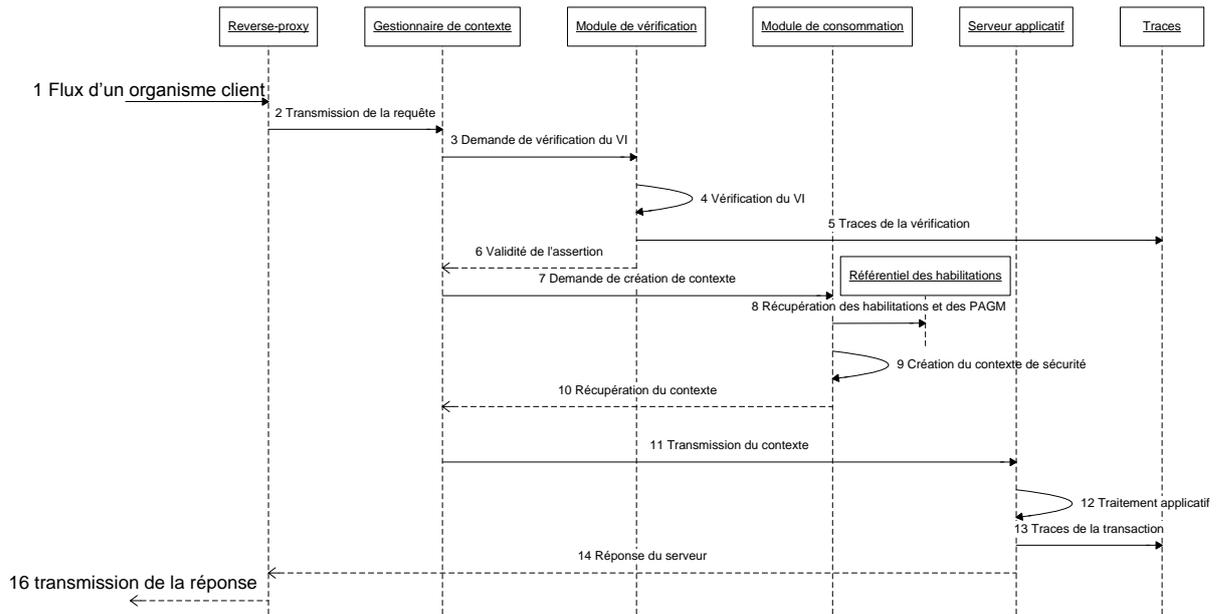
- Serveur applicatif

1026

7.1.2 Diagramme de séquence nominal

1027

Le diagramme de séquence entre les objets identifiés précédemment est le suivant :



1028
1029
1030
1031
1032
1033
1034
1035
1036
1037
1038
1039
1040
1041
1042
1043
1044
1045
1046
1047
1048
1049
1050
1051
1052
1053
1054
1055
1056
1057
1058

1. Le flux généré par l'organisme client est transmis au reverse-proxy de l'organisme fournisseur. Il est alors authentifié et déchiffré par le reverse-proxy grâce au protocole TLS.
Le reverse-proxy vérifie que l'organisme client est habilité à accéder à l'application, conformément aux accords signés par les organismes.
En cas d'échec de négociation, une réponse avec statut d'erreur doit être générée (cf. paragraphe 3.9 [Gestion des erreurs](#)) et retournée à l'organisme client
2. La requête est transmise au gestionnaire de contexte, qui récupère le VI contenu dans la requête SOAP.
3. Le gestionnaire de contexte vérifie le VI en transmettant au module de vérification :
 - o L'assertion SAML
 - o Le service visé
 - o L'identifiant de l'organisme client (déterminé à partir du certificat d'authentification)
4. Le module de vérification détermine l'accord correspondant à l'échange et vérifie la validité du VI, c'est-à-dire vérifie :
 - o Le format de l'assertion (champs obligatoires et format des champs)
 - o L'émetteur et de l'assertion (par rapport à l'organisme client)
 - o La durée de validité de l'assertion
 - o Le service visé et les restrictions de l'assertion
 - o Le niveau d'authentification
 - o La signature de la réponse
 - o Etc.
5. L'assertion SAML et le résultat de la vérification sont tracés.
6. Le résultat de la vérification du VI est retourné au gestionnaire de contexte. Si l'assertion SAML est valide, le traitement peut continuer.
En cas d'échec de vérification de l'assertion, une réponse avec statut d'erreur doit être générée (cf. paragraphe 3.9 [Gestion des erreurs](#)) et retournée à l'organisme client.

- 1059
1060
1061
1062
1063
1064
1065
1066
1067
1068
1069
1070
1071
1072
1073
1074
1075
1076
1077
1078
1079
1080
1081
1082
7. Le gestionnaire de contexte demande la création d'un contexte de sécurité en transmettant au module de consommation :
 - o L'assertion SAML vérifiée
 - o Le service visé
 - o L'identifiant de l'organisme client
 8. A partir des informations contenues dans le VI et notamment les PAGM, le module de consommation détermine le profil avec les habilitations associées. S'il n'y a pas d'habilitation, une réponse avec statut d'erreur doit être générée (cf. paragraphe 3.9 [Gestion des erreurs](#)) et retournée à l'organisme client.
 9. Le module de consommation génère un contexte de sécurité avec les informations d'identification de l'application cliente (ou de l'utilisateur final) dans l'espace de confiance de l'organisme fournisseur.
 10. Le module de consommation transmet le contexte de sécurité au gestionnaire de contexte. Le contexte de sécurité ainsi créé n'est valable que pour une requête et sa réponse. Aucun élément de contexte n'est donc transmis à l'organisme client et la gestion du contexte reste un processus interne à l'organisme fournisseur.
 11. Le gestionnaire de contexte transmet le contexte de la requête au serveur applicatif.
 12. Le service visé réalise le traitement applicatif en fonction des éléments de la requête et du contexte de sécurité.
 13. Le service conserve une trace liée à la transaction effectuée suite à la requête, conformément à l'accord passé avec l'organisme client.
 14. La réponse est générée et transmise au reverse-proxy.
 15. Le reverse-proxy retourne la réponse du service dans le canal TLS sécurisé créé initialement.

1083

8. LOT 4 : TRACES

1084

8.1 Présentation générale

1085

Dans ce chapitre, ne sont présentés que les éléments des traces relatifs au standard.

1086

Les paragraphes 8.1.1 *Eléments de traçage côté organisme client* et 8.1.2 *Eléments de traçage côté organisme fournisseur* présentent les événements et les éléments constituant les traces.

1087

1088

8.1.1 Eléments de traçage côté organisme client

1089

L'organisme client doit tracer dans le cadre de la fourniture de la solution :

1090

- L'authentification de l'application cliente

1091

- La génération d'un VI pour l'application cliente ou pour le compte d'un utilisateur final

1092

1093

La trace d'une authentification de l'application doit comporter les éléments suivants :

1094

- Date de l'événement

1095

- Identifiant local à l'organisme client de l'application

1096

- Méthode d'authentification

1097

- Statut de l'authentification (succès et échec)

1098

1099

La trace de génération du VI doit comporter les éléments suivants :

1100

- Date de l'événement

1101

- Identifiant local à l'organisme client de l'application cliente ou de l'utilisateur final

1102

- Identifiant du service visé

1103

- Identifiant « impersonnifié » de l'application cliente ou de l'utilisateur final, contenu dans le sujet de l'assertion

1104

1105

- Identifiant du VI

1106

- VI transmis, contenant la signature

1107

Optionnellement, l'organisme pourra indiquer les conditions de génération du VI dans les traces : à partir de quel poste ou quel type de poste, de quelle entité de l'organisme, etc.

1108

1109

Les éléments à tracer par les organismes hors cadre de la fourniture de la solution sont ceux nécessaires à l'interprétation des éléments décrits ci-dessus. La liste ci-dessous donne l'ensemble des éléments possibles, à charge pour chaque organisme de définir ceux nécessaires à conserver pour l'interprétation :

1110

1111

1112

- Les mises à jour des versions de l'accord

1113

1114

- Les mises à jour des définitions de services selon l'accord d'interopérabilité (URI des services, listes de PAGM associés ainsi que niveaux d'authentification requis, dates d'application)

1115

1116

1117

- Dans le cadre de l'administration du système d'habilitation : les attributions de PAGM (identifiant local, niveau d'authentification, identifiant vecteur d'identification, identifiant dépersonnalisé, liste de PAGM attribués, date d'attribution, commentaire)

1118

1119

- Dans le cadre opérationnel, lors de la création d'un vecteur d'identification : les attributions d'autorisations (identifiant local, niveau d'authentification, identifiant vecteur d'identification, identifiant dépersonnalisé, identifiant de l'organisme)

1120

1121

1122

- 1123 fournisseur, URI du service visé, liste de PAGM proposés, liste de PAGM retenus,
1124 date d'attribution, commentaire)
- 1125 • Eventuellement, le traçage du système local concernant l'administration des agents
1126 et applications (ajout, modification, suppression d'identifiants agent / application, de
1127 même que rôles, niveaux d'authentification et autres informations qui seront utilisés
1128 lors de l'attribution des PAGM et autorisations, dates d'application)

1129 **8.1.2 Éléments de traçage côté organisme fournisseur**

1130 L'organisme fournisseur doit tracer dans le cadre de la fourniture de la solution :

- 1131 • La réception et la vérification du VI
- 1132 • La transaction effectuée par l'application

1133

1134 La trace de réception et vérification du VI doit comporter les éléments suivants :

- 1135 • Date de l'événement
- 1136 • Identifiant « impersonnifié » de l'application cliente ou de l'utilisateur final, contenu
1137 dans le sujet de l'assertion
- 1138 • Identifiant du service visé
- 1139 • Identifiant local à l'organisme fournisseur de l'application cliente ou de l'utilisateur
1140 final
- 1141 • Identifiant du VI
- 1142 • VI reçu, contenant la signature
- 1143 • Statut de la vérification (succès et échec)

1144 La trace d'une transaction doit comporter les éléments suivants :

- 1145 • Date de l'événement
- 1146 • Identifiant local à l'organisme fournisseur de l'application cliente ou de l'utilisateur
1147 final
- 1148 • URL visée (suivant définition du paragraphe 3.7.2 [Dénomination de service](#))
- 1149 • Action réalisée
- 1150 • Statut de l'action (succès et échec)

1151 L'Identifiant local à l'organisme fournisseur peut être la représentation de l'application cliente ou
1152 de l'utilisateur final dans l'espace de confiance de l'organisme fournisseur. Préférentiellement,
1153 l'Identifiant local à l'organisme fournisseur sera égal à l'identifiant « impersonnifié » de
1154 l'application cliente ou de l'utilisateur final.

1155 Les éléments à tracer par les organismes hors cadre de la fourniture de la solution sont :

- 1156 • les mises à jour des associations rôles applicatifs / PAGM (URI service, rôles
1157 applicatifs, PAGM, date d'application) –par organisme client (c'est à dire par accord
1158 d'interopérabilité),
- 1159 • les requêtes d'accès (le vecteur d'identification, code résultat des vérifications, code
1160 résultat de la requête, date de la requête),
- 1161 • association entre les PAGM des requêtes d'accès et des rôles applicatifs,
- 1162 • éventuellement, le traçage du système local (ajout, modification, suppression
1163 d'identifiant application, rôles applicatifs / niveaux d'authentification requis, dates
1164 d'application).
- 1165 • Les mises à jour des versions de l'accord

1166

8.1.3 Sécurisation des traces

1167
1168
1169

Un mécanisme de sécurisation des traces doit être incorporé au module d'enregistrement des traces. Il prémunit contre les risques liés aux modifications à posteriori (quelles que soient les raisons des modifications).

1170
1171
1172

Etant donné les impacts induits par une signature de chaque élément de trace (ex : l'accès à une URL), en fonction des exigences, une protection physique et logicielle d'accès aux traces peut être suffisante.

1173

Dans tous les cas, l'accès aux traces, même en lecture, devra être conservé à des fins d'audit.

1174
1175

La sécurité des traces sera conventionnelle et devra prendre en compte les contraintes opérationnelles de la chaîne complète :

1176
1177
1178

- Gestion des traces sur les différents composants
- Performance des composants
- Etc.

1179

8.1.4 Processus de consolidation

1180
1181
1182
1183

L'intégralité des traces concernant un service ne peut être obtenue que par la consolidation des traces des organismes client et fournisseur. En effet, l'authentification de l'utilisateur final est réalisée par l'organisme client, alors que la transaction est effectuée chez l'organisme fournisseur.

1184

Sans consolidation, chacun des organismes a donc une vue partielle des opérations :

1185
1186
1187
1188
1189

- Un organisme client peut déterminer à quel service accède une application cliente ou un utilisateur final
- Un organisme fournisseur peut déterminer quels organismes clients accèdent à ses applications sans connaître le nom l'utilisateur final ou l'application cliente, ni l'usage qui a été fait du service rendu

1190
1191

La consolidation des traces d'un organisme client et d'un organisme fournisseur peut être à l'initiative d'un organisme client ou fournisseur et reste un événement exceptionnel.

1192
1193
1194

Dans le respect de l'accord, la consolidation consiste en l'échange des traces d'un organisme liées à une assertion (en utilisant l'identifiant du VI et l'identité de l'organisme demandeur pour éviter le risque d'adresser des traces à un autre organisme).

1195
1196
1197
1198

Si un organisme fournisseur désire déclarer un comportement suspect, il fournit à l'organisme client une liste d'identifiants d'assertion à l'origine du comportement. L'organisme client peut alors déterminer le ou les identifiants des utilisateurs locaux ainsi que les conditions d'authentification.

1199
1200

Le processus de consolidation doit être facilité par l'outil de gestion des traces (cf. paragraphe 8.3 [L'outil de gestion des traces](#)), pour générer les demandes de consolidation ou y répondre.

1201

8.2 Le module d'enregistrement des traces

1202
1203
1204
1205

Le module d'enregistrement des traces doit permettre aux différents modules de réaliser des traces d'audit. Chaque module doit cependant archiver différents événements avec un format également différent, rendant difficile la mutualisation de ce module au niveau des autres composants.

1206
1207
1208

Les traces peuvent cependant être centralisées pour conservation et consultation ultérieure. Ce processus périodique peut alors collecter les différentes traces et les formater pour une exploitation postérieure. Sans contrainte de performance particulière, le module peut :

- 1209 • Protéger l'intégrité et la cohérence des traces (par une signature)
- 1210 • Formater les traces et les stocker dans une base commune
- 1211 • Indexer les traces suivant les différents critères de recherche

1212 **8.3 L'outil de gestion des traces**

1213 L'outil d'analyse de traces doit être développé pour permettre l'exploitation des traces
 1214 notamment lors d'un audit approfondi.

1215 Il permet de valider la cohérence interne des traces et permet aussi d'extraire un historique des
 1216 actions de sécurisation des échanges entre organismes.

1217 Il a les fonctions suivantes :

- 1218 • Consulter les traces
- 1219 • Rechercher dans les traces en fonction de critères temporels et / ou de critères
 1220 basés sur les éléments du vecteur d'identification tels que le service visé, l'identifiant
 1221 de requérant (utilisateur ou application), de PAGM, etc.
- 1222 • Vérifier l'intégrité de tout ou partie des traces
- 1223 • Initier une demande de consolidation de traces en générant une liste d'identifiants
 1224 d'assertion à partir de certains critères
- 1225 • Réaliser la consolidation des traces à partir de la liste d'identifiants d'assertion

1226 Les résultats des différentes opérations pourront être rendus selon différents modes de sortie
 1227 (texte, HTML, PDF) et selon différents médiums de sortie (serveur HTTP, fenêtre graphique,
 1228 console, fichier, imprimante).

1229

9. ANNEXES

1230

9.1 Acronymes

1231

Sigles - abréviations	Définition
AAS	Authentification-Autorisation-SSO
ADAE	Agence pour le développement de l'administration électronique
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CPA	Collaboration Protocol Agreement
CPP	Collaboration Protocol Profile
HTTP	Hypertext Transfer Protocol
LDAP	Lightweight Directory Access Protocol
MSP	Mon Service Public
PDA	Personal Digital Assistant
SAML	Security Assertion Markup Language
SI	Système d'Information
SOAP	Simple Object Access Protocol
SSO	Single Sign-On (équivalent français : authentification unique)
URI	Universal Resource Information
URL	Universal Resource Location
VI	Vecteur d'Identification
WAP	Wireless Application Protocol
X.509	Norme relative aux certificats à clé publique
XML	eXtented Markup Language

1232

9.2 Glossaire

1233

Ce glossaire est **un extrait du glossaire utilisé par l'ADAE** dans le cadre du projet ADELE 121 qui peut être utile à la compréhension du standard.

1234

1235

Terme	Définition
A – B	
AES	Advanced Encryption Standard (aussi nommé Rijndael) est un algorithme de chiffrement symétrique.
Agent	Personne physique agissant au sein de la sphère publique de façon permanente ou temporaire et ayant l'un des statuts suivants : fonctionnaire, contractuel, partenaire institutionnel, prestataire, intérimaire ou stagiaire.
Annuaire	Service distribué permettant de localiser les ressources d'un système d'information/une personne et de leur affecter des propriétés/des droits (CTA). Interface donnant accès à des données de références. Ces données représentent des informations techniques ou structurelles auxquelles on accède plus fréquemment en lecture qu'en écriture (PYC).

Terme	Définition
Annuaire de sécurité ou annuaire d'identité	Annuaire du SI dédié au stockage des paramètres de sécurité des différents utilisateurs. Ces paramètres représentent pour ces derniers leurs éléments d'identification, d'authentification et de gestion de droits.
Approche métier	La gestion des habilitations peut s'appuyer sur un modèle dit « d'approche métiers » qui consiste en une approche collective issue de l'analyse des métiers exercés. Les droits d'une personne sont ceux du métier qu'elle exerce et sont identiques à ceux des personnes ayant le même métier.
Architecture logique	<p>Description du système sous forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ d'une organisation structurée et hiérarchique des fonctions internes du système (fonctions, sous fonctions, composants logiques) et du couplage entre ces fonctions et l'environnement (vue statique) ❑ des flux de données et de contrôle entre ces entités logiques définissant le séquençement de leur exécution (vue dynamique). <p>Cette description réalise les exigences fonctionnelles et les exigences de performances.</p>
Architecture physique	Description d'un système, sous forme d'un ensemble d'organes matériels et de leurs interactions, constituant la solution traduisant l'architecture fonctionnelle et satisfaisant les exigences [IEEE1220]
Attribut	Qualificateur d'un individu, d'un rôle ou d'un objet (par exemple : adresse, âge, profession, fonction d'une organisation, etc.).
Autorisation	Mécanisme qui, à partir du vecteur d'autorisation, accorde ou non, à un utilisateur, l'accès à des applications, fonctions ou données spécifiques, en s'intéressant à des couples « objet, actions, conditions »
Authentification	<p>Terme informatique pour l'opération d'identification réalisée par un processus informatique.</p> <p>Les principaux moyens d'authentification sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ mot de passe ❑ clé symétrique ❑ certificat ❑ biométrie
Base 64	Système d'encodage en caractère imprimable ASCII (26 lettres minuscules + 26 lettres majuscules + 10 numériques + 2 caractères variables) de toute donnée numérique. Les deux caractères variables varient en fonction des systèmes. Ainsi pour le format MIME il s'agit de « + » et « / », pour les paramètres URL il s'agit de « * » et « - »,...
C-D	
Certificat	<p>Fonctionnellement, un certificat se définit comme un objet informatique logique lié à une entité.</p> <p>Fonctionnellement, il s'agit d'une clé publique signée par une Autorité de Certification. L'ensemble bi-clé/certificat permet d'utiliser des</p>

Terme	Définition
	fonctions cryptographiques (cryptographie asymétrique) permettant des opérations d'authentification et de signature numérique. ,
client réseau banalisé	Application logicielle de consultation et de traitement du contenu des pages Web accessibles à l'utilisateur. Par exemple : un navigateur Web tel que Netscape ou Internet Explorer ou une interface WAP.
Composant	<p>Module logiciel ou matériel participant à la cohérence d'un dispositif plus vaste (services socle, services applicatifs, services réseaux, par exemple)</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ un serveur web, un serveur d'application, un annuaire LDAP, une base de données sont des composants techniques logiciels ❑ un poste de travail, une machine serveur, un PC sont des composants techniques matériels <p>certains composants tels qu'un pare-feu, un routeur, un Proxy, un antivirus ou un antispam peuvent être des composants logiciels ou matériels.</p>
Contrôle d'accès	Principe ou dispositif de sécurité vérifiant l'identité et les droits associés à une entité en termes d'usage des services du système d'information.
Cookie	Petit fichier implanté sur le poste client et utilisé comme marqueur pour suivre le cheminement d'un utilisateur sur un site Web. Lorsque l'internaute retournera visiter ce même site, le serveur pourra alors récupérer les informations contenues dans ce fichier. Les cookies sont surtout utilisés à des fins statistiques et pour conserver le profil d'un internaute.
Cookie de session	<p>Contrairement au cookie, pour des raisons de sécurité, un cookie de session est gardé dans la mémoire du navigateur. Ainsi, dès que le navigateur est fermé, le cookie de session est détruit.</p> <p>Il permet donc de stocker des informations temporaires, le plus souvent relative à une session ouverte sur une application, c'est-à-dire relative au processus en cours ou à l'authentification de l'utilisateur</p>
Droit	Un droit correspond à l'habilitation d'un métier dans une application et se compose d'un ou plusieurs groupes d'actions unitaires.
E – F	
Entité	Elément accédant aux ressources d'une application : exemple : personne ou application
Espace de confiance	<p>Ensemble de composants fonctionnels et techniques permettant de fournir à une personne les outils et les ressources nécessaires pour effectuer des opérations et des transactions électroniques.</p> <p>Un espace est dit de confiance quand il répond à des critères de sécurité considérés comme suffisants par la Maîtrise d'Ouvrage concernée.</p>
Espace de travail	Ensemble d'interfaces, d'outils et de données permettant à l'utilisateur de réaliser des opérations et des transactions sur des

Terme	Définition
	<p>applications mis à disposition au travers un portail.</p> <p>Dans le cadre de services Web, cet espace pourra être, par exemple, représenté par une ou plusieurs fenêtres de navigateur web dans le cas de client réseau banalisés de type PC ou Mac.</p>
Fédération d'identités	Principe de partage d'informations relatives à un utilisateur entre plusieurs applications ou plusieurs domaines de confiance. La relation établie entre chaque service ou entité peut permettre de reconnaître l'identité d'un individu ou, au contraire, de garantir son anonymat.
Fonction	<p>Action attendue d'un composant technique (ou réalisée par lui) pour répondre à tout ou partie d'un besoin d'un utilisateur ou d'un service du système d'information.</p> <p>Par exemple, l'authentification, l'identification et l'autorisation sont des fonctions s'appuyant sur des composants logiciels tels que un annuaire LDAP et un serveur web.</p>
fournisseur d'identité	<p>Composante de l'espace de confiance chargée de créer, maintenir et gérer des informations relatives à l'identité d'un utilisateur ou d'une entité au sens large.</p> <p>Le fournisseur d'identité est également en charge de la fonction d'authentification des utilisateurs et, si nécessaire, de l'enrichissement du vecteur d'identification (par exemple : ajout d'attribut caractérisation sa localisation ou son statut).</p>
fournisseur de service	<p>Composante de l'espace de confiance mettant à disposition des utilisateurs et des organisations autorisées des services applicatifs et des ressources. Elle est également chargée de gérer l'autorisation d'accès aux ressources et aux applications.</p> <p>Le fournisseur de service peut s'appuyer sur le fournisseur d'identité pour les fonctions d'identification et d'authentification.</p>
G – O	
Habilitation	Les habilitations permettent à un utilisateur d'accéder à un ensemble de procédures informatiques.
Identifiant	Information permettant d'identifier une entité (exemple : une personne ou une application) (par exemple : NIR, NUMEN, n° matricule, RNE, n° de passeport, etc.).
Identifiant unique	Identifiant destiné à être utilisé par un ensemble d'applications indépendamment de leur hétérogénéité.
Identification	L'identification consiste à associer un identifiant à une entité.
Infrastructure de gestion de clés (aussi appelée Infrastructure à clés publiques)	<p>Ensemble de personnel, politique, procédures, composants et facilités qui lient l'identité de l'individu à deux clés cryptographiques asymétriques.</p> <p>Architecture et organisation permettant de demander, générer puis remettre des bi-clés/certificats.</p>
Interopérabilité	Faculté que possèdent des services ou des composants hétérogènes de fonctionner conjointement. L'une des conditions fondamentales permettant la communication entre ces services et ces composants

Terme	Définition
	<p>est l'utilisation de langages et de protocoles communs.</p> <p>Par exemple, les protocoles SOAP ou XML sont normalisés et permettent aux différents services web d'échanger des informations selon les mêmes règles et les mêmes méthodes.</p>
Jeton d'authentification	<p>Un jeton d'authentification est délivré à un utilisateur après qu'il se soit authentifié. Il peut être valable pour un serveur uniquement ou un espace de confiance entier (par l'utilisation d'une solution de SSO). Il doit être gardé strictement par l'utilisateur car il matérialise le contexte de sécurité créé au niveau du serveur ou de l'espace de confiance.</p> <p>Un jeton d'authentification peut être un cookie de session contenant un identifiant de session sur un serveur.</p>
Load balancing (répartition de charge)	<p>Technique consistant à distribuer le travail à effectuer sur plusieurs machines, en particulier sur plusieurs serveurs. Cela permet de faire face plus efficacement aux grosses variations d'activité.</p>
Métier	<p>Ensemble d'opérations à réaliser répondant à un noyau commun pour une activité donnée au sein de l'organisme. Le métier se situe à un niveau plus élevé que les droits au sein des applications informatiques. Il couvre l'ensemble des droits accès de toutes les applications.</p>
Objet métier	<p>Unité structurée et limitée conçue pour représenter les processus et les connaissances d'un métier en particulier (souvent dans une application).</p>
Organisme	<p>Entité organisationnelle pouvant correspondre à une mairie, une entreprise, un ministère, etc.</p>
P – R	
Personnalisée (diffusion)	<p>Les éléments de personnalisation tels que l'accès aux services et la présentation de l'espace de travail sont définis par des règles s'appuyant sur les informations des utilisateurs (son profil notamment). Ces éléments ne sont pas modifiables par l'utilisateur.</p>
Personnalisable (diffusion)	<p>L'utilisateur peut modeler (par l'intermédiaire du service de personnalisation) le contenu et sa présentation en choisissant explicitement parmi une sélection d'option ses services et ses préférences.</p>
Profil	<p>On ne retiendra pas cette notion qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Recopie le rôle ou l'ensemble (rôle + attributs) <input type="checkbox"/> Peut définir un profil applicatif <input type="checkbox"/> Pourrait correspondre au terme anglais « rôle »
Profil applicatif (PA)	<p>Identifiant permettant d'attribuer des droits dans le cadre de l'accès aux ressources d'une application</p>
PAGM Profil Applicatif générique métier	<p>Profil défini en commun par les fournisseurs d'applications qui caractérise de manière générique un groupe de permissions représentant des actions sur une ressource applicative. Un PAGP pourra être mis en relation d'un ou plusieurs profils applicatifs d'une application.</p>
Prestataire de service de certification	<p><i>Acteur offrant des services de certification.</i></p>
Propagation des identités et des droits	<p>Transfert, échange des informations relatives au profil entre applications, services et autres entités (utilisation de carte de vie quotidienne, inter-administration, identités accord-Education, liaison</p>

Terme	Définition
	sco-sup ...).
Proxy	Dispositif informatique associé à un serveur et réalisant, pour des applications autorisées, des fonctions de médiation, telle que le stockage des documents les plus fréquemment demandés ou l'établissement de passerelles. Il a généralement un rôle de sécurité et de filtrage, et d'antémémoire / mémoire cache (optimise les performances d'accès à des pages Internet fréquemment consultées).
Référentiel	Ensemble structuré d'informations, utilisé pour l'exécution d'un logiciel, et constituant un cadre commun à plusieurs applications. On associe généralement le référentiel à l'annuaire LDAP de référence pour les fonctions de contrôle d'accès.
Ressource	Données ou fonction gérée par une application auquel on accède, - équivalent "d'objet" dans certains modèles.
Rôle métier (RM)	<i>Fonction associée à une entité. Une entité peut avoir plusieurs rôles métiers (exemples : directeur, maire professeur, parent, citoyen, etc.).</i>
S	
Sauvegarde	Copie de sécurité destinée à protéger de tout incident un ensemble de données mises en mémoire, ou sur support numérique. "Faire une sauvegarde". [<i>Petit Robert</i>]
Service	Regroupement cohérent de fonctions visant à répondre à un élément du besoin d'un utilisateur ou d'entités fonctionnelles du système. [DCSSI]
Services AAS	<p>Les services AAS (Authentification-Autorisation-SSO) assurent les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Contrôle d'accès (identification, authentification, autorisation) <input type="checkbox"/> Gestion d'identité et des habilitations (gestion des rôles et des profils, gestion de la politique d'habilitation) <input type="checkbox"/> Propagation des identités et des droits à l'intérieur d'un espace de confiance et/ou entre plusieurs espaces.
Services applicatifs	<p>(encore appelés « briques » ou « briques applicatives ») Ensemble des services numériques spécifiques à une activité ou un secteur. En l'occurrence, ces services sont mis à disposition de la communauté éducative. Conformément au SDET, les principaux services applicatifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Services pédagogiques (construction des ressources pédagogiques, cahier de texte) <input type="checkbox"/> Services de vie d'établissement (aide à la publication Web, publication de brèves, ...) <input type="checkbox"/> Services scolaires (gestion des absences, gestion des notes, emploi du temps, tableau d'affichage) <input type="checkbox"/> Services documentaires (ressources personnelles de l'élève ou de l'enseignant, ressources du CDI, ...) <input type="checkbox"/> Services de communication (services avancés de messagerie, chat, Forum de discussion, liste de distribution, ...) <input type="checkbox"/> Bureau numérique (carnet d'adresses, espace de stockage, outils bureautiques, ...) <p>Ces services font appel aux services socle.</p>
Service applicatif distant	Un service distant est un service qui ne peut pas être intégré au portail via des connecteurs applicatifs. Il doit donc communiquer avec

Terme	Définition
	le portail via HTTP et des protocoles de type Web Services (SOAP notamment).
Service applicatif intégré	Le service installé sur le portail lui-même ou sur une extension de celui-ci.
Services d'administration	<p>Les services d'administration représentent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Outils d'exploitation <input type="checkbox"/> Gestion de la configuration <input type="checkbox"/> Gestion des alertes et des incidents <input type="checkbox"/> Outils de suivi et de pilotage <input type="checkbox"/> Statistiques de flux
Services d'aide en ligne	<p>Les services d'aide en ligne pour les services socle, utilisables par les applications permettent d'assurer les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Publication de guides de formation <input type="checkbox"/> Mise en place et maintien d'un FAQ <input type="checkbox"/> Forum de discussion <input type="checkbox"/> Help desk en ligne <input type="checkbox"/> Interface de communication entre les applications et l'aide en ligne
Services d'annuaire	<p>Les services d'annuaire assurent notamment les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Alimentation de l'annuaire (ou Provisionning) <input type="checkbox"/> Synchronisation des données assurée par des connecteurs <input type="checkbox"/> Mise à jour des informations (réplication synchrone/asynchrone, partielle/complète)
Services d'échanges	<p>Les services d'échanges entre le socle et les services applicatifs désignent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Interfaces applicatives (« web services ») <input type="checkbox"/> Fonctions d'interopérabilité (protocoles associés) <input type="checkbox"/> Annuaire d'objets techniques (UDDI) <p>Ces services sont placés dans le socle.</p>
Service de gestion des identités et des accès	<p>Les services de gestion des identités et des accès désignent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les services d'annuaire qui contiennent les informations des acteurs (identités et habilitations) <input type="checkbox"/> Les services AAS
Service de gestion des transactions	Gère les échanges entre les services applicatifs et le client réseau.
Service en ligne	Service mis à disposition des usagers sous un format électronique et accessible depuis un client réseau.
Service multi-canal	En relation avec le service de présentation, ce service permet de diffuser les informations au format requis par le client réseau (navigateur web, PDA, téléphonique mobile).
Services réseaux	<p>Il s'agit des composants sur lesquels s'appuient les composants de l'espace de confiance pour communiquer entre eux et avec l'environnement extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Protocoles (HTTP, WAP, ...) <input type="checkbox"/> Supports de communication (Lignes spécialisées, RTC, ...)

Terme	Définition
	Les services réseaux assurent également les premières fonctions de contrôle d'accès (pare-feu, proxy) et de contrôle de contenu (anti-spam, antivirus).
Single Sign-On (ou authentification unique)	Concept consistant à permettre à un utilisateur d'accéder à des services numériques différents en ne devant s'authentifier qu'une seule et unique fois. On parle par exemple de propagation de l'identité entre le portail et une application qui permet de ne pas redemander l'identifiant et le mot de passe. (cf. propagation des identités et des droits).
Socle technique	Terme utilisé pour définir les éléments techniques du socle de services minimum. Typiquement, les serveurs, les logiciels sont des éléments techniques.
SSO client	Outil placé sur le poste permettant de reconnaître les fenêtres d'authentification et de les renseigner automatiquement. Le magasin contenant les authentifiants est le plus souvent lui-même protégé par une passphrase. Une fois le magasin ouvert, les authentifiants pour les services visés ne sont plus demandés
SSO Web	Composant situé sur les serveurs Web communs à un espace de confiance de manière à ne s'authentifier qu'une seule fois sur l'un des serveurs de l'espace
Stockage	Action d'enregistrer sur un support numérique en vue d'une utilisation ultérieure. [<i>Petit Robert</i>]
Système d'information	Tout moyen dont le fonctionnement fait appel à l'électricité et qui est destiné à élaborer, traiter, stocker, acheminer, présenter ou détruire l'information.
U – W	
Usager	Personne physique ou morale, y compris de droit public, dans ses relations avec une administration
Vecteur d'autorisation	Définit les habilitations (ou les droits) d'un utilisateur sur une ressource ou définit les actions possibles sur un objet et, si nécessaire, les conditions à remplir ou les permissions nécessaires pour lancer l'action sur l'objet concerné. Le vecteur d'autorisation pourrait être représenté de la façon suivante : Compte fiscal, consultation, déclaration TVA, mise à jour, ...
Vecteur d'identification	Ensemble d'éléments caractéristiques d'une entité. Est composé de l'identifiant et l'authentifiant de l'utilisateur ainsi que d'attributs le caractérisant
Web services (SOAP, XML)	Les services web sont des services applicatifs, accessibles via des protocoles standardisés du web par des entités distantes (applications ou utilisateurs).

1236
1237